

La Gazette de L'EMPIRE



2^{ème} semestre 2012 / N°24

SOMMAIRE

<i>Page 1 :</i>	<i>Couverture</i>
<i>Page 2 :</i>	<i>Sommaire</i>
<i>Page 3 :</i>	<i>Bonnes fêtes</i>
<i>Page 4 :</i>	<i>Invitation vœux 2013</i>
<i>Page 5 :</i>	<i>Le mot du Maire</i>
<i>Page :6</i>	<i>Jury du concours 2012 des maisons fleuries</i>
<i>Pages 7 à 20 :</i>	<i>C.R. des réunions du Conseil Municipal</i>
<i>Page 21:</i>	<i>Informations municipales</i>
<i>Page 22 :</i>	<i>In formations diverses</i>
<i>Pages 23 à 52 :</i>	<i>Vie au village</i>
<i>Pages 53 à 55 :</i>	<i>Travaux divers</i>
<i>Pages 56 à 61 :</i>	<i>Ma lettre N°15, 16, et 17</i>
<i>Pages 62 à 69 :</i>	<i>Infos gendarmerie</i>
<i>Page 70 :</i>	<i>Analyse de l'eau</i>
<i>Pages 71 à 73 :</i>	<i>Infos diverses de Le Catelet</i>
<i>Pages 74 à 75 :</i>	<i>Histoire locale</i>
<i>Page 76 :</i>	<i>Le petit coin cuisine</i>
<i>Page 77 :</i>	<i>Au jardin</i>
<i>Page 78 :</i>	<i>Humour</i>
<i>Page 79 :</i>	<i>Le monoxyde de carbone : danger</i>
<i>Page 80 :</i>	<i>La retraite à 60 ans. Quelles conditions ?</i>
<i>Page 81 :</i>	<i>Le centre antipoison</i>
<i>Page 82 :</i>	<i>Courrier du Conseiller Général</i>
<i>Page 83 :</i>	<i>Calendrier 2013 du tri sélectif</i>
<i>Pages 84 à 85:</i>	<i>Donnez votre avis sur l'avenir de l'eau</i>
<i>Page 86 :</i>	<i>Au revoir Anne-Marie</i>
<i>Page 87 :</i>	<i>Aide mémoire</i>
<i>Page 88 :</i>	<i>Couverture. Félicitations à la diplômée</i>

Comité de rédaction :

M. Thierry Cornaille, Maire ; Mme. Yvonne Heluin, 1^{ère} Adjointe ; Mme. Lydie Puche, conseillère municipale ; Melle Kathy Macaigne, secrétaire de mairie ; M Laurent Tellier.



Le Maire,
Le Conseil Municipal,
Le Personnel Communal,
vous souhaitent de très
bonnes fêtes de fin
d'année





**Le Maire
Le Conseil Municipal**

**Sont heureux de vous inviter à la
cérémonie des voeux qui aura lieu
le Dimanche 13 janvier 2013**

**à 11h00
dans la salle de la Mairie.**

**Remise des prix du concours 2012
des maisons fleuries
aux lauréats présents**

Le mot du Maire

L'empire est un village normal !

C'est un village rural, qui a connu, comme beaucoup d'autres dans ce secteur, les horreurs des guerres dites « mondiales ».

Le premier conflit, celui de 1914, 1918 a laissé des traces indélébiles, et en tout cas, il devrait servir de devoir de mémoire aux générations actuelles ou à venir. Des villages rayés de la carte, d'autres complètement rasés. Ce fût le cas de notre village.

Toute la population évacuée, mais surtout des enfants de L'empire qui partent aux combats, et qui malheureusement ne reviendront jamais.

L'empire, ce village comme les autres, ne possédait pourtant pas de monument aux morts. Cette anomalie est aujourd'hui réparée.

Grâce à ma proposition et à la volonté du conseil municipal, un monument réalisé par . M. Jacques Landouzy, maître marbrier et graveur, a été inauguré le 6 octobre dernier, en présence de nombreuses personnalités, de nombreux porte-drapeaux des associations tant locale que voisines, d'une certaine foule qui, malgré la pluie a répondu à l'invitation, et surtout d'enfants qui étaient honorés et fiers de tendre le ruban de l'inauguration et présenter les ciseaux à M. le Sous-préfet.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont permis la réussite de cette manifestation bien singulière.

La commune de Le Ronsoy nous informe de l'ouverture d'une bibliothèque dans les locaux d'une ancienne classe.

Un gros travail de préparation, de rénovation du local, de classement, de sélection et de tri des livres a été réalisé par Bernard Guidé 1^{er} Adjoint de Le Ronsoy et son épouse Nadine, conseillère municipale à L'empire.

Et c'est justement Nadine qui se charge de la gestion de cet outil pédagogique et culturel.

M. Michel Bray, Maire de Le Ronsoy, propose que cette bibliothèque soit également fréquentée par les L'empirois. L'adhésion est gratuite. Les usagers devront respecter le règlement en vigueur.

Les horaires d'ouverture sont les suivants : Tous les Mardis de 16h30 à 18h30.

Alors n'hésitez pas à vous rendre dans cette structure afin d'emprunter la lecture de votre choix. Avec tous nos remerciements à la municipalité de Le Ronsoy.

Je souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année, avec le plaisir de vous retrouver à la cérémonie des vœux et de remise des prix aux lauréats du concours des maisons fleuries, le 13 janvier 2013.

Le Maire

Thierry CORNAILLE

Jury du concours des maisons fleuries 2012



Les membres du jury, accompagnés d'élus de Lempire.

Cette année, c'est un peu plus tard en saison que le jury, toujours composé de membres extérieurs au village, et simplement accompagné par des élus, s'est déplacé devant chaque habitation, afin d'apposer une note sur le registre qui leur est remis.

Effectivement, l'été particulièrement mauvais, n'a pas permis aux plantes une croissance normale, et c'est donc avec près de 15 jours de décalage par rapport à l'habitude, que le jury s'est déplacé début août dans Lempire.

Le conseil municipal avait précédemment délibéré, afin de prévoir au budget les différents prix qui seront remis, lors de la cérémonie de vœux 2013, aux lauréats présents.

La formule est inchangée : 2 catégories, 5 prix dans chaque catégorie.

19 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mil douze et le dix-neuf septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Françoise GOMES et Yvonne HELUIN ; Messieurs Jean-Paul BILOE et Thierry CORNAILLE, Maire.

Absents excusés : Mesdames Nadine GUIDE et Lydie PUCHE ; Messieurs Pierre WARGNIER et David KAUFMANN.

Absent : Monsieur André CAVROT et Frédéric CORNAILLE.

Procurations : - Mme Lydie PUCHE à Mme Yvonne HELUIN ;
- Mme Nadine GUIDE à Mme Françoise GOMES ;
- M Pierre WARGNIER à M Thierry CORNAILLE ;
- Monsieur David KAUFMANN à M Jean-Paul BILOE.

Le Quorum n'étant pas atteint, la séance est ajournée et reportée au mercredi 26 septembre 2012.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé le registre :

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,

26 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mil douze et le vingt-six septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Lydie PUCHE, Nadine GUIDE et Françoise GOMES ; Messieurs Jean-Paul BILOE, David KAUFMANN, Pierre WARGNIER et Thierry CORNAILLE, Maire.

Absents excusés : Madame Yvonne HELUIN et Monsieur Frédéric CORNAILLE.

Absent : Monsieur André CAVROT.

Procuration : Madame Yvonne HELUIN à Madame Lydie PUCHE.

Madame Lydie PUCHE est élue secrétaire de séance.

Lecture faite du compte rendu de la réunion du six juin deux mil douze, par sept voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, ce dernier est accepté.

I – DELIBERATIONS

1) Nouvelles adhésions au SIDEN – SIAN : Comité syndicaux des 16 avril et 18 juin 2012

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles des articles L.5211-18, L.5211-19, L.5211-25-1, L.5212-16 et L.5711-1 de ce Code,

Vu la loi N°88-13 du 5 Janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Vu la loi N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu les dispositions de la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi N°2002-276 du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité,

Vu la loi N°2003-590 du 2 juillet 2003 «Urbanisme et Habitat»,

Vu les dispositions de la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi N°1020-1563 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (S.I.A.N.) devenu S.I.D.E.N. – S.I.A.N.,

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre et modification des statuts du S.I.D.E.N. – S.I.A.N.,

Vu la délibération en date du 21 décembre 2011 de demande d'adhésion au S.I.D.E.N. / S.I.A.N. de la Commune de BREBIERES pour la compétence IV «Eaux Potables et Industrielles»,

Vu la délibération en date du 31 mai 2011 de demande d'adhésion au S.I.D.E.N. / S.I.A.N. de la Commune de MONCEAU-LES-LEUPS pour la compétence IV «Eaux Potables et Industrielles»,

Vu la délibération en date du 12 avril 2012 de demande d'adhésion au S.I.D.E.N. / S.I.A.N. de la Commune de RUMILLY-EN-CAMBRESIS pour la Compétence I «Assainissement Collectif»,

Vu la délibération du Comité du S.I.D.E.N. / S.I.A.N. en date du 16 avril 2012,

Vu la délibération du Comité du S.I.D.E.N. / S.I.A.N. en date du 18 juin 2012,

Considérant que le Conseil Municipal estime qu'il est de l'intérêt de la Commune d'approuver ces adhésions au S.I.D.E.N. – S.I.A.N. et d'une manière générale, de souhaiter l'extension et l'interconnexion des réseaux du S.I.D.E.N. - S.I.A.N.,

Considérant que l'adhésion de ces Communes au S.I.D.E.N. – S.I.A.N. vaut approbation des statuts du S.I.D.E.N. – S.I.A.N. par les collectivités concernées,

Considérant que le Conseil Municipal approuve les modalités prévues par les délibérations du Comité du S.I.D.E.N. – S.I.A.N. des 16 avril et 18 juin 2012 pour lesdites adhésions,

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR SEPT VOIX POUR, ZERO ABSTENTION ET ZERO VOIX CONTRE,

DECIDE :

Article 1^{er} : Le Conseil Municipal accepte l'adhésion au S.I.D.E.N. – S.I.A.N. :

Comité syndical du 16 avril 2012

Compétence IV «Eaux Potables et Industrielles»

- BREBIERES (Pas-De-Calais)
- MONCEAU-LES-LEUPS (Aisne)

Comité syndical du 18 juin 2012

Compétence I «Assainissement Collectif»

- RUMILLY-EN-CAMBRESIS (Nord)
- VORGES (Aisne)

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités d'adhésion de ces Communes au S.I.D.E.N. – S.I.A.N. soient telles que prévues dans les délibérations.

Article 2 : Le Conseil Municipal accepte donc que ces adhésions soient effectuées aux conditions proposées par les délibérations des Comités du S.I.D.E.N. – S.I.A.N. en dates des 16 avril et 18 juin 2012.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée au représentant de l'Etat, chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du S.I.D.E.N. – S.I.A.N.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Amiens ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

2) Contrat d'assurance des risques statutaires.

Le Maire expose les points suivants :

- Que le Centre de gestion a communiqué à la collectivité les résultats du marché qu'il a passé en vue de souscrire un contrat d'assurance contre les risques statutaires,

- Que ce marché d'assurance a été attribué à l'assurance AXA, associé au courtier GRAS SAVOYE,

- Que le Centre de Gestion a décidé de gérer ce contrat d'assurance,

La gestion du contrat comprend les prestations suivantes :

- suivi des dossiers,
- mise en place éventuelle de contrôles médicaux ou d'expertises médicales,
- conseil auprès des collectivités,
- suivi administratif du contrat.

- Que le contrat d'assurance prend effet le 01/01/2013 et expire automatiquement le 31/12/2016.

Le Conseil Municipal, par six voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, après en avoir délibéré :

- Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

- Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 27 mars 2012, décidant de fixer, au titre de la gestion du contrat d'assurance, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion. Ce taux est appliqué à la masse salariale de la collectivité. Il est fixé à 0.2 %.

Article 1 :

Décide d'adhérer au contrat d'assurance proposé par le Centre de Gestion suivant les modalités suivantes :

♦ **Agents Titulaires ou Stagiaires immatriculés à la C.N.R.A.C.L.**

☒ **Option n°1 :**

Tous risques, avec une franchise de **10 jours** fixes par arrêt en **maladie ordinaire** : **4.96 %**

Au taux de l'assureur s'ajoute **0.2 %** pour la prestation de gestion du contrat par le Centre de Gestion. Celui-ci s'applique à la masse salariale.

♦ **Agents Titulaires, Stagiaires et Non Titulaires affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C.**

☒ **Option n°1 :**

Tous risques, avec une franchise de **10 jours** fixes par arrêt en **maladie ordinaire** : **1.12 %**

Au taux de l'assureur s'ajoute **0.2 %** pour la prestation de gestion du contrat par le Centre de Gestion. Celui-ci s'applique à la masse salariale.

♦ La cotisation additionnelle du Centre de Gestion et la prime d'assurance donneront lieu à deux demandes de paiement distinctes.

♦ La présente délibération demande l'adhésion de la collectivité au contrat groupe du Centre de Gestion à compter du 01/01/2013 jusqu'au 31/12/2016.

Article 2 :

- Autorise le Maire à signer le contrat d'assurance ainsi que les actes en résultant.
- Autorise le Maire à signer la convention de gestion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant.

3) *Adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie Publique aux Collectivités*

L'assemblée ainsi constituée,

Le Maire prend la parole :

Depuis le 1^{er} janvier 2012, l'Etat n'intervient plus dans le champ de l'ingénierie publique concurrentielle et n'assure plus aucune prestation pour le compte des collectivités en dehors du conseil apporté au titre de l'aide technique de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (A.T.E.S.A.T.), elle aussi, remise en question par l'effet de la révision générale des politiques publiques.

A partir de ce constat et de ses conséquences sur la réalisation de certains programmes d'aménagement des collectivités, principal moteur de l'ingénierie, le Conseil Général de l'Aisne et L'Union des Maires de l'Aisne ont initié une réflexion sur la création d'une structure de l'ingénierie publique afin de répondre à un besoin et aux attentes des territoires.

Le 4 juin 2012, l'Assemblée Départementale a adopté le principe de la création d'une Agence Départementale d'Ingénierie aux Collectivités qui interviendra dans les domaines de l'assistance à maîtrise d'ouvrage en voirie et bâtiment, et de la maîtrise d'œuvre en voirie.

Il est proposé ce jour à notre Mairie de faire, aujourd'hui, acte d'adhésion à cette Agence Départementale selon les modalités décrites au projet de statuts joint.

Cette adhésion de notre Mairie avant le 1^{er} octobre 2012 nous permettra de bénéficier des prestations de l'Agence dès janvier 2013 et de participer à sa création en tant que membre fondateur.

L'Assemblée générale constitutive de cette Agence sera organisée au 4^{ème} trimestre 2012 et permettra de désigner les représentants des Mairies au sein du Conseil.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Par sept voix pour, zéro voix contre et zéro abstention décide de ne pas adhérer à l'Agence Départementale d'Ingénierie Publique aux Collectivités

4) Prescription d'Elaboration d'une Carte Communale

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est actuellement régie par le Règlement National d'Urbanisme qui ne correspond pas toujours aux spécificités du territoire communal. Il est donc souhaitable que le Conseil Municipal réfléchisse en concertation avec les habitants, à partir des objectifs qu'il aura définis, à la délimitation de secteurs constructibles et non constructibles afin de mieux organiser et de maîtriser le développement communal ;

Dans ces conditions, il est nécessaire que le Conseil Municipal décide l'élaboration d'une carte communale.

Vu la loi du 13 décembre 2000, relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains ;

Vu la loi du 2 juillet 2003, Urbanisme et Habitat ;

Vu la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite loi Grenelle II ;

Vu le décret du 27 mars 2001, modifiant le code de l'urbanisme et le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et relatif aux documents d'urbanisme ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ces articles L.124-1 au L.124-4 et R.124-1 au R.124-8 relatifs aux cartes communales ;

Considérant que l'établissement d'une carte communale sur l'ensemble du territoire communal aurait un intérêt pour une bonne gestion du développement communal ;

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE, ET EN AVOIR DELIBERE, PAR SEPT VOIX POUR, ZERO VOIX CONTRE ET ZERO ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- 1) De prescrire l'élaboration d'une carte communale sur l'ensemble du territoire communal conformément aux dispositions de l'article L.124-1 du code de l'urbanisme.
- 2) De confier la réalisation des études nécessaires à un bureau d'études privé.
- 3) De donner délégation au Maire pour signer tout contrat, avenant, marché, convention de prestations ou de services concernant l'élaboration de la carte communale.
- 4) De solliciter l'Etat et le Département pour qu'une dotation soit allouée à la Commune afin de couvrir les dépenses nécessaires à l'élaboration de la carte communale.
- 5) D'inscrire au budget les crédits nécessaires destinés au financement des dépenses relatives à l'élaboration de la carte communale.

La présente délibération sera transmise au Sous-Préfet. Elle sera en outre transmise pour information :

- aux présidents du Conseil Régional et du Conseil Général ;
- aux présidents de la Chambre du Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture ;
- au président de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois de Bellicourt dont fait partie la Commune.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois.

Madame Françoise GOMES arrive à 20 heures 20.

5) Demande de subvention du Club de Football de Le Ronssoy (E.S.E.V.G.T.L.)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide d'allouer une subvention au Club de Football de Le Ronssoy (E.S.E.V.G.T.L.) d'un montant de 150 euros (cent cinquante euros) pour l'exercice 2012, sous réserve qu'une demande soit déposée en Mairie avant le 31 décembre 2012.

6) Décision Modificative N°1 (Modification)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante que les travaux de réfection de la toiture des sanitaires du logement communal devaient être effectués en régie et le budget avait été préparé et voté en ce sens.

A titre informatif, un devis a été demandé. Les avantages de faire intervenir une entreprise sont l'assurance d'une garantie décennale et la sécurité du personnel qui effectuera les travaux.

Monsieur le Maire met le devis à la disposition de l'assemblée délibérante afin que décision soit prise et propose, si l'assemblée délibérante accepte que les travaux soient réalisés par une entreprise, de voter une décision modificative afin de pouvoir honorer cette dépense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention décide de faire intervenir une entreprise et de voter la décision modificative suivante :

- D Chapitre 040, Article 21318 :	- 3 000.00 euros
- R Chapitre 021 :	- 3 000.00 euros
- R Chapitre 042, Article 722 :	- 3 000.00 euros
- D Chapitre 023 :	- 3 000.00 euros
- D Chapitre 022 :	- 2 000.00 euros
- D Chapitre 023 :	+ 2 000.00 euros
- R Chapitre 021 :	+ 2 000.00 euros
- D Chapitre 020 :	- 1 500.00 euros
- D Opération N°095, Article 21318 :	+ 3 500.00 euros

Cette délibération annule et remplace la précédente votée le 06 juin 2012 et visée par le représentant de l'Etat le 26 juin 2012.

7) *Décision modificative N°2*

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante que, afin d'honorer les dépenses engendrées par la création d'une carte communale, il convient de voter une décision modificative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention décide de faire intervenir une entreprise et de voter la décision modificative suivante :

- D Chapitre 022 :	- 5 500.00 euros
- R Chapitre 021 :	+ 5 500.00 euros
- D Chapitre 023 :	+ 5 500.00 euros
- D Chapitre 020 :	- 1 000.00 euros
- D Opération N°096, Article 202 :	+ 6 500.00 euros

II – INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

A – *INFOS* :

Monsieur le Maire, informe l'assemblée que, par courrier, Monsieur Xavier BERTRAND, Député de l'Aisne, indique au Conseil Municipal la possibilité de déposer une demande de subvention, dans le cadre des subventions exceptionnelles de l'état.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en début de mandat, le Conseil Municipal avait envisagé :

- la réfection (peintures et tapisseries) du couloir du rez-de-chaussée, de la montée d'escalier et du palier du premier étage de la Mairie ainsi qu'une cloison à l'intérieur du secrétariat ;
- le sablage des façades et pignons de la Mairie.
- La réfection d'une partie des sous-basements extérieurs de la Mairie.

Compte tenu de cette information, des devis ont été demandés.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention afin de pouvoir réaliser la rénovation intérieure et extérieure de la Mairie.

Pour raisons professionnelles, Monsieur David KAUFMANN quitte la séance à 20 heures 40.

B – *COURRIERS DIVERS*

- 1) Monsieur Raymond FROMENT, Conseiller Général du Canton de Le Catelet, a envoyé une carte de condoléances au Conseil Municipal suite au décès de Mme Anne-Marie ROBIC, ancienne Adjointe.
- 2) Le SIDEN/SIAN a envoyé son rapport annuel 2011.
- 3) La famille de Madame Anne-Marie ROBIC a envoyé ses remerciements pour les marques de sympathie exprimées par la municipalité de Lempire lors de l'enterrement de Mme ROBIC.
- 4) Madame Pascale GRUNY, député suppléante, a envoyé une lettre de condoléances au Conseil Municipal suite au décès de Mme Anne-Marie ROBIC, ancienne Adjointe.

- 5) Le club de Gym de Le Catelet a envoyé ses remerciements à la Municipalité de Lempire pour la subvention accordée à cette association.
- 6) Madame Pascale GRUNY, député suppléante, a envoyé ses remerciements pour l'envoi de la gazette du 1^{er} semestre 2012.
- 7) Monsieur Xavier BERTRAND, Député, a envoyé ses remerciements pour l'envoi de la gazette du 1^{er} semestre 2012.
- 8) Monsieur Xavier BERTRAND, Député, a envoyé un courrier concernant la fermeture de l'agence du Crédit Agricole de Le Catelet.
- 9) La Société acces-métrie a envoyé une convocation afin d'établir un bilan d'accessibilité sur le territoire de la Commune.
- 10) Monsieur Raymond FROMENT, Conseiller Général du Canton de Le Catelet, a envoyé une invitation afin de participer à une réunion de F.D.S. à Le Catelet.
- 11) Monsieur Antoine LEFEVRE, Sénateur, a envoyé « l'Aisne au sénat » N°12.
- 12) Messieurs Yves DAUDIGNY, Antoine LEFEVRE et Pierre André, Sénateurs, ont envoyé une invitation afin de participer à une rencontre départementale des états généraux de la démocratie territoriale le 22 septembre 2012.
- 13) M. Marcel LECLERE, Président de la C.C.P.V., a envoyé une convocation pour participer à une réunion relative à la Dotation de Solidarité Communautaire.
- 14) Le Préfet de la Somme a envoyé un arrêté concernant le système d'assainissement de Le Ronsoy.
- 15) Le S.I.A.E.P. de La Haute Cologne a envoyé le compte rendu de la réunion syndicale du 20 juin 2012.
- 16) La F.D.E. de la Somme a envoyé le compte rendu de l'Assemblée Générale du 05 juin 2012.

C - PARTICIPATION AUX REUNIONS

- 13/06/2012 : 18 heures 30, Réunion du bureau de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 15/06/2012 : Toute la journée, Rendez-vous en Mairie pour le classement des archives avec l'archiviste du Centre de Gestion, à Lempire, Thierry CORNAILLE ;
- 19/06/2012 : 18 heures 30, Réunion sur le P.A.V.E. à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 20/06/2012 : 18 heures 30, Tirage au sort des jurés d'assises, à Le Catelet, Jean-Paul BILOE ;
- 20/06/2012 : 10 heures 00, Réunion du S.I.A.E.P. de la Haute Cologne, à Villers-Faucon, Pierre WARGNIER ;

- 25/06/2012 : 20 heures 00, Réunion au S.I.V.O.M., à Le Catelet, Yvonne HELUTN et Lydie PUCHE ;
- 26/06/2012 : 19 heures 00, Conseil Communautaire de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 28/06/2012 : 09 heures 30, Rendez-vous avec la F.D.E. de la Somme pour un devis, à Lempire, Thierry CORNAILLE ;
- 09/07/2012 : 11 heures 30, Inauguration de la station d'Épuration, à Estrées, Jean-Paul BILOE ;
- 30/07/2012 : 18 heures 00, Participation au jury du fleurissement, à Bellenglise, Yvonne HELUTN, Jean-Paul BILOE et Thierry CORNAILLE ;
- 01/08/2012 : 18 heures 00, Accompagnement du jury du fleurissement, à Lempire, Yvonne HELUTN, Jean-Paul BILOE et Thierry CORNAILLE ;
- 01/09/2012 : 10 heures 00, Inauguration de l'ouverture du café, à Le Ronssoy, Yvonne HELUTN ;
- 07/09/2012 : 11 heures 00, Inauguration du Musée des métiers d'antan, à Saint-Quentin, Yvonne HELUTN ;
- 17/09/2012 : 10 heures 00, Réunion de présentation de l'agence départementale d'ingénierie, à Lehautcourt, Jean-Paul BILOE ;
- 18/09/2012 : 17 heures 00, Rendez-vous pour le diagnostic du P.A.V.E., à Lempire, Jean-Paul BILOE.

D – PARTICIPATION AUX TRAVAUX

- 17 et 18/08/2012 : Préparation pour le pose des menuiseries du local communal, Jean-Paul BILOE ;
- 22/08/2012 : le matin, Pose et scellement des potelets à chaque extrémité des ralentisseurs, Jean-Paul BILOE et Thierry CORNAILLE ;
- 22/08/2012 : l'après-midi, Réfection des peintures de l'aire de stationnement de l'arrêt de bus, Jean-Paul BILOE et Thierry CORNAILLE ;
- 23/08/2012 : Préparation du mur au dos du monument aux morts, Jean-Paul BILOE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures vingt-cinq minutes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé le registre :

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,

07 DECEMBRE 2012

L'an deux mil douze et le sept décembre à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Yvonne HELUIN, Lydie PUCHE et Nadine GUIDE ; Messieurs Jean-Paul BILOE, David KAUFMANN, Pierre WARGNIER et Thierry CORNAILLE, Maire.

Absents excusés : Madame Françoise GOMES et Monsieur Frédéric CORNAILLE.

Absent : Monsieur André CAVROT.

Procuration : Madame Françoise GOMES à Madame Yvonne HELUIN.

Monsieur Pierre WARGNIER est élu secrétaire de séance.

Lecture faite du compte rendu de la réunion du vingt six septembre deux mil douze, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, ce dernier est accepté.

I – DELIBERATIONS

1) Demandes de subvention

Monsieur le Maire donne lecture des différentes demandes de subventions qu'il a reçues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide d'octroyer les subventions suivantes :

- | | |
|---|--------------|
| - l'« Association des Paralysés de France » : | NEANT |
| - l'Association « Prévention Routière » : | NEANT |
| - l'Association « CHE VERTS LURONS » de Le Ronsoy : | 150.00 euros |

II – INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

A – COURRIERS DIVERS

- 1) Monsieur Xavier BERTRAND et Madame Pascale GRUNY remercient la Municipalité pour l'accueil qui leur a été réservé lors de l'inauguration du Monument aux morts de Lempire le samedi 6 octobre 2012.
- 2) Monsieur Raymond FROMENT, informe du dépôt d'un vœu pour une médecine rurale, au Conseil Général.
- 3) L'A.P.E.I. de Saint-Quentin remercie la Municipalité pour son implication dans l'opération brioches 2012.
- 4) S.I.V.O.M. : lecture du compte rendu de la réunion du 16 octobre 2012.
- 5) VALOR' AISNE a transmis sa lettre N°7 d'octobre 2012.
- 6) La Fédération Départementale d'Energie de la Somme a envoyé son rapport d'activités 2011.

B – QUELQUES DATES A RETENIR

- Le Noël des enfants aura lieu le samedi 22 décembre 2012 à 16h30;
- La distribution des colis du C.C.A.S. aura lieu le vendredi 21 décembre 2012 ;
- La cérémonie des vœux aura lieu le dimanche 13 janvier 2013 à 11 heures 00.

C – PREVISION DES TRAVAUX POUR 2013

- Rénovation de la Mairie (33 266.12 euros H.T.) :
 - Peintures dans la cage d'escalier et la salle du Conseil (9 307.88 euros H.T.)
 - Sablage des façades et pignons de la mairie (13 378.00 euros H.T.)
 - Réfection du soubassement de la Mairie (5 128.60 euros H.T.)

D – REVENDICATIONS DE MONSIEUR LESCRAUWAET

Monsieur Jean-Paul BILOE, deuxième Adjoint au Maire, explique à l'assemblée que Monsieur Serge LESCRAUWAET s'est plaint du mauvais fonctionnement de la commune, entre autre :

- Monsieur le Maire ne fait rien, et est toujours absent,
- Les camions de betteraves traversent la Commune en nombre trop important,
- Les plateaux sont, selon lui, non-conformes,
- L'âne qui se trouve dans la pâture en bordure de route braie tout le temps.
- Les locations du terrain sont-elles payées au propriétaire?
- Les chiens des voisins le dérange,
- Les arbres de M. et Mme LEWANDOWSKI sont trop grands,
- Il a demandé un contrôle radar auprès de la gendarmerie,
- Il y a trop de poules et de canards sur le territoire de la commune,
- Les trottoirs de la Commune sont en très mauvais état, il faudrait les refaire,
- Des panneaux d'interdiction de stationner sur les trottoirs devraient être posés.

Un courrier sera expédié à M. Lescrauwaet afin de lui demander de formuler ses réclamations par écrit.

E – PARTICIPATION AUX REUNIONS

- 27/09/2012 : 18 heures 00, Centenaire de la S.I.C.A.E., à Péronne, Jean-Paul BILOE et Thierry CORNAILLE ;
- 04/10/2012 : Réunion sur le SCOT et la zone de développement éolien à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 05/10/2012 : 09 heures 30, Rendez-vous avec Monsieur BAZIN pour le devis de la Mairie, à Lempire, Jean-Paul BILOE et Thierry CORNAILLE ;
- 06/10/2012 : 11 heures 00, Inauguration du Monuments aux morts, à Lempire, Yvonne HELUIN, Lydie PUCHE, Jean-Paul BILOE et Thierry CORNAILLE ;
- 08/10/2012 : 17 heures 30, Réunion sur l'organisation de la mise en place d'une carte communale à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 09/10/2012 : 14 heures 30, Réunion d'information sur les zones vertes et bleues dans le cadre du SCOT, à Riqueval, Jean-Paul BILOE ;
- 09/10/2012 : 18 heures 00, Réunion de bilan des A.L.S.H. d'été à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 11/10/2012 : 19 heures 00, Conseil communautaire de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 16/10/2012 : 20 heures 00, Réunion du S.I.V.O.M., à Le Catelet, Yvonne HELUIN et Lydie PUCHE ;
- 24/10/2012 : 19 heures 15, Réunion du C.C.A.S. de Lempire, Nadine GUIDE, Lydie PUCHE et Thierry CORNAILLE ;
- 26/10/2012 : 09 heures 00, Rendez-vous avec M BARATTA (RICOH), Mairie de Lempire, Yvonne HELUIN et Thierry CORNAILLE ;
- 26/10/2012 : 16 heures 00, Réunion du Conseil d'école, à Vendhuile, Thierry CORNAILLE ;
- 26/10/2012 : 19 heures 15, Réunion de la commission électorale, à Lempire, Yvonne HELUIN et Thierry CORNAILLE ;
- 31/10/2012 : 19 heures 00, Réunion de la Commission de la Gazette, à Lempire, Yvonne HELUIN, Lydie PUCHE et Thierry CORNAILLE ;
- 14/11/2012 : Toute la journée, Déplacement à Sarrebourg avec la C.C.P.V. pour information sur la redevance incitative des ordures ménagères, Thierry CORNAILLE ;
- 20/11/2012 : Rendez-vous avec le Maire de Vendhuile à la C.C.P.V. à Riqueval, pour l'intégration de la commune de Vendhuile dans le contrat enfance jeunesse, Thierry CORNAILLE
- 23/11/2012 : Matin, Jury d'entretien d'embauche pour le poste de coordinateur Enfance Jeunesse à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;

- 28/11/2012 : 17 heures 30, Participation à la réunion de la commission du site internet de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 29/11/2012 : 14 heures 30, Assemblée Générale du S.I.D.E.N./S.I.A.N., à Essigny-le-Grand, Jean-Paul BILOE ;
- 30/11/2012 : Rendez-vous à la Mairie d'Holnon pour l'intégration de la commune dans le Contrat Enfance Jeunesse, Thierry CORNAILLE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures quinze minutes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé le registre :

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,



INFORMATIONS MUNICIPALES



ATTENTION C'EST L'HIVER

Par temps de gelée, il est strictement défendu de faire couler de l'eau sur la voie publique ou sur les trottoirs.

Dans les temps de neige, les propriétaires ou les locataires sont tenus de balayer la neige devant leur maison, sur les trottoirs, jusqu'au fil d'eau, en dégageant celui-ci autant que possible.

En cas de verglas, ils jetteront du sable, des cendres ou des sciures de bois.

Du sel est à la disposition de chacun dans le bac disposé dans la cour de la Mairie.

COLIS DES PERSONNES AGEES

En 2012, 27 personnes de plus de 60 ans recevront, à leur domicile le vendredi 21 décembre, un colis offert par le C.C.A.S.

NOËL DES ENFANTS

Cette année, 11 enfants recevront un jouet et des friandises lors du goûter de Noël qui leur sera offert par la municipalité le samedi 22 décembre dès 16 heures 30.

Le Foyer Rural de Lempire offrira les chocolats aux enfants.

MOUVEMENT POPULATION

Nous vous rappelons que toute personne arrivant ou quittant la commune doit en informer la Mairie. Ces informations nous sont utiles pour mettre à jour : la liste électorale, le listing pour le calcul de la redevance des ordures ménagères.

Ces informations nous sont également utiles pour répondre à certaines demandes de renseignements ou fixer le montant de certaines subventions et/ou dotations accordées par l'Etat.

Les nouveaux arrivants devront se présenter le plus rapidement possible au secrétariat de Mairie munis du livret de famille.

ETAT CIVIL 2012

Le mariage de M. CORNAILLE Yannick et Melle PASCAL Marie a été célébré le 30 juin 2012.

Nous avons à déplorer le décès de Mme Anne-Marie ROBIC, le 29 juillet 2012.

OPERATION BRIOCHES

Merci à Yvonne pour l'opération brioches. Cette action a permis de rapporter 150 euros à l'APEI de Saint-Quentin.

Merci également aux généreux donateurs.

DEMANDE DE SUBVENTION 2013

Dans sa réunion de conseil en date du 7 décembre 2012, le Conseil Municipal a décidé de réaliser des travaux de rénovation de la Mairie suivants :

- Rénovation de la Mairie (33 266.12 euros TTC.) :
 - Peinture de la cage d'escalier et de la salle du Conseil (9 307.88 euros TTC.)
 - Sablage de la façade de la mairie (13 378.00 euros TTC.)
 - Réfection du soubassement de la Mairie (5 128.60 euros TTC.)

Une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire a été déposée par M. Le Maire, nous sommes dans l'attente d'une réponse.



INFORMATIONS DIVERSES



DEMANDE DE PASSEPORT

Documents nécessaires
A la demande de passeport

- Copie intégrale de l'acte de naissance,
- Pièce justificative du domicile,
- Déclaration de perte ou de vol,
- Livret de famille,
- Carte Nationale d'Identité,
- 2 photos d'identité par personne figurant sur le passeport,
- 1 timbre fiscal dont la valeur est à définir selon l'âge du demandeur,
- 1 justificatif de la nationalité française (Carte d'Identité, extrait d'acte de naissance ou certificat de nationalité française),
- Extrait du jugement de divorce si les parents sont divorcés,
- L'ancien passeport, s'il s'agit d'un renouvellement,
- Autorisation du représentant légal pour les enfants mineurs (cadre à remplir sur l'imprimé).

**S'ADRESSER DANS L'UNE DES VINGT MAIRIES
DONT LA LISTE EST PARUE DANS LE N°17**

DEMANDE DE CARTE

D'IDENTITE

Documents nécessaires
à la demande de Carte Nationale
d'Identité Sécurisée

- Copie intégrale de l'acte de naissance (à demander à la Mairie du lieu de naissance),
- 2 photos d'identité,
- 1 justificatif de domicile,
- Autorisation des parents pour les enfants mineurs (cadre à remplir sur l'imprimé),
- Extrait du jugement de divorce, si les parents sont divorcés,
- Déclaration de perte ou de vol, si nécessaire,
- Pour les personnes nées à l'étranger, toute pièce justifiant de la nationalité française,
- L'ancienne carte d'identité,
- Un timbre fiscal de 25 euros si n'avez plus l'ancienne Carte d'Identité.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

La période d'inscription sur la liste électorale est fixée, comme les années antérieures du 1^{er} septembre au 31 décembre inclus.

Cette inscription n'étant pas effectuée d'office, il vous suffit de vous présenter en mairie muni d'une pièce d'identité.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens ayant 16 ans au cours du trimestre voudront bien passer au secrétariat de la Mairie pour se faire recenser.

Cette formalité est **Obligatoire**.

Il est rappelé que le recensement militaire se fait à la fois pour les garçons et les filles dès la date de leur seizième anniversaire.

FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE :

Le secrétariat de Mairie sera fermé
du 20 au 26 décembre 2012.

SORTIES DE TERRITOIRE

Elles sont délivrées par la Mairie. Ce sont les parents qui sont tenus d'effectuer la demande. N'attendez pas la dernière minute !



VIE AU VILLAGE



12 juillet 2012.

La municipalité avait invité les enfants de la commune à la Mairie, afin qu'ils reçoivent les friandises qui leur avait été réservées .

Agés de 14 ans et moins, ils étaient 11 à avoir reçu une invitation. Certains s'étaient excusés. Ils ont reçu leurs quatre paquets de bonbons un peu plus tard.

C'est toujours avec un réel plaisir que cette tradition est assurée.

Par ailleurs la distribution des brioches au domicile des Lempirois et Lempiroises a été effectuée par Lydie Puche.

Là encore, une tradition qui perdure, nous l'espérons, pour le plus grand plaisir des habitants.

VIE AU VILLAGE



14 juillet 2012. Repas offert aux habitants par la municipalité.



14 juillet 2012. Repas offert aux habitants par la municipalité.

VIE AU VILLAGE



14 juillet 2012. Repas offert aux habitants, qui peuvent inviter leurs amis.



**14 juillet 2012. 1^{ère} participation pour M. et Mme Pellerin et leurs enfants.
Nouveaux habitants.**

VIE AU VILLAGE



14 juillet 2012. Une table parmi d'autres.



14 juillet 2012. Une autre table. Des jeunes mariés, ...et des moins jeunes.

VIE AU VILLAGE



14 juillet 2012. Bon anniversaire Gérard. (le 15)



14 juillet 2012. Beaucoup de monde encore cette année.

VIE AU VILLAGE



14 juillet 2012. 1^{ère} participation pour M. et Mme Frazier, nouveaux habitants.



14 juillet 2012. Accompagnés de leur famille.

VIE AU VILLAGE



14 juillet 2012. La même famille.



14 juillet 2012. Alors Marcel ! surpris ?.

VIE AU VILLAGE



14 juillet 2012. Les tables dans la salle.



14 juillet 2012. Les tables dans la salle.

VIE AU VILLAGE



14 juillet 2012. Les fidèles habitués de la commune voisine de Le Ronssoy.



14 juillet 2012. Les fidèles habitués de la commune voisine de Le Ronssoy.

VIE AU VILLAGE



14 juillet 2012. Une table bien pleine. Je parle de la table !!!



14 juillet 2012. Mais si David, on peut t'avoir en photo.

VIE AU VILLAGE



14 juillet 2012. Le billard Nicolas.



14 juillet 2012. Le jeu du coquelicot.

VIE AU VILLAGE



14 juillet 2012. La file d'attente au jeu de La Grenouille.



14 juillet 2012. Le tir à la carabine.

VIE AU VILLAGE



14 juillet 2012. Les gagnants des différents jeux gratuits.



14 juillet 2012. Ca s'arrose David.

GAGNANTS DES DIFFERENTS JEUX

Catégorie Adultes

14 JUILLET 2012

CLASSEMENTS

LOTS

GRENOUILLE (HOMMES)

1 ^{er} :	HODIN Gérard	2900 pts	1 bouteille de Café de Paris
2 ^{ème} :	SCAGNETTI Pascal	2300 pts	1 bouteille de Bordeaux
3 ^{ème} :	SCAGNETTI Jacques	2300 pts	1 bouteille de Rosé de Provence

GRENOUILLE (FEMMES)

1 ^{er} :	PASCAL Brigitte	5900 pts	1 bouteille de Café de Paris
2 ^{ème} :	TOFFE Marie-Eve	2200 pts	1 bouteille de Bordeaux
3 ^{ème} :	HODIN Chantal	1200 pts	1 bouteille de Rosé de Provence

LE COQUELICOT (HOMMES)

1 ^{er} :	BILOE Aurélien	17 pts	1 bouteille de Café de Paris
2 ^{ème} :	KAUFMANN David	16 pts	1 bouteille de Bordeaux
3 ^{ème} :	CORNAILLE Thierry	15 pts	1 bouteille de Rosé de Provence

LE COQUELICOT (FEMMES)

1 ^{ère} :	CAILLAUX Jocelyne	13 pts	1 bouteille de Café de Paris
2 ^{ème} :	KAUFMANN Virginie	12 pts	1 bouteille de Bordeaux
3 ^{ème} :	DELAPORTE Josiane	8 pts	1 bouteille de Rosé de Provence

TIR A LA CARABINE MASCULIN

1 ^{er} :	PUCHE Christian	16/16 pts	1 bouteille de Café de Paris
2 ^{ème} :	FRAZIER Christophe	16/15 pts	1 bouteille de Bordeaux
3 ^{ème} :	PELLERIN Laurent	16/14 pts	1 bouteille de Rosé de Provence

TIR A LA CARABINE (FEMININ)

1 ^{er} :	ETIENNE Murielle	17 pts	1 bouteille de Café de Paris
2 ^{ème} :	WATTU Laurence	15 pts	1 bouteille de Bordeaux
3 ^{ème} :	FRAZIER Katia	11 pts	1 bouteille de Rosé de Provence

GAGNANTS DES DIFFERENTS JEUX

Catégorie Enfants

14 JUILLET 2012

CLASSEMENTS

GRENOUILLE

1^{er} :	KAUFMANN Steven	1800 pts
2^{ème} :	KAUFMANN Kurstine	1600 pts
3^{ème} :	BILOE Chloé	600 pts

LE COQUELICOT

1^{er} :	KAUFMANN Steven	16 pts
2^{ème} :	KAUFMANN Kurstine	9 pts
3^{ème} :	PUCHE Aymeric	5 pts

TIR A LA CARABINE

1^{ère} :	KAUFMANN Steven	17 pts
2^{ème} :	PUCHE Aymeric	14 pts
3^{ème} :	VITSE Adrien	9 pts

**Tous les enfants ont été récompensés par des boissons sans alcool
et des friandises**

VIE AU VILLAGE



29 juillet 2012. Essai et contrôle des pompes à incendie.



29 juillet 2012. Une fuite a été détectée. La réparation a été effectuée par la Saur.

VIE AU VILLAGE



12 août 2012. Ball Trap organisé par la société de chasse.



12 août 2012. Très beau temps. On apprécie l'ombre !!!!!!!

VIE AU VILLAGE



12 août 2012. Des tables bien occupées.



12 août 2012. Trop tard Françoise. Dans la boîte !

VIE AU VILLAGE



6 octobre 2012. Inauguration du monument aux morts.



6 octobre 2012. En présence de nombreux porte-drapeaux.

VIE AU VILLAGE



6 octobre 2012. M. Le Sous Préfet coupe le ruban tenu par les enfants.



6 octobre 2012. Les personnalités dévoilent le monument..

VIE AU VILLAGE



6 octobre 2012. Dépôt des gerbes.



6 octobre 2012. Pendant la sonnerie aux morts.

VIE AU VILLAGE



6 octobre 2012. Pendant la minute de silence.



6 octobre 2012. Pendant La Marseillaise.

VIE AU VILLAGE



6 octobre 2012. Honneur aux drapeaux.



6 octobre 2012. Discours de M. Le Maire.

VIE AU VILLAGE



6 octobre 2012. Discours de M. Raymond Froment Conseiller Général.



6 octobre 2012. Discours de M. Xavier Bertrand Député de l'Aisne..

VIE AU VILLAGE



6 octobre 2012. Discours de M. Jacques Destouches Sous Préfet de St-Quentin.



6 octobre 2012. En présence de beaucoup de monde.

VIE AU VILLAGE



6 octobre 2012. Pendant le vin d'honneur.



6 octobre 2012. Pendant le vin d'honneur.

VIE AU VILLAGE



6 octobre 2012. L'occasion de parler de la circulation des poids lourds avec M. Le Sous Préfet et le Capitaine de Gendarmerie.



6 octobre 2012. Un magnifique monument réalisé par M. Jacques Landouzy.

**Discours de la cérémonie d'inauguration
du Monument aux morts
du 06/10/2012**

Monsieur le Sous-préfet,
Monsieur le Député,
Monsieur le Conseiller Général,
Messieurs les Maires,
Madame Le Maire Honoraire,
Monsieur le Directeur,
Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie,
Mesdames, Messieurs les élus,
Messieurs les Présidents,
Madame et Messieurs les porte-drapeaux,
Mesdames, Messieurs, en vos grades, titres et qualités,
Chers enfants,

Bientôt 94 ans que l'Armistice a été signé, et Lempire n'a jamais possédé de monument aux morts. Ne me demandez pas pourquoi, je ne saurais vous répondre. Aujourd'hui, c'est chose faite, et je n'en suis pas peu fier. Cette édification me tenait à cœur.
Oh, il n'a pas été difficile de convaincre notre conseil municipal, qui a adopté cette proposition à l'unanimité. Ce ne sera pas non plus la dépense la plus élevée des projets réalisés ou à venir. Mais ce granit restera à jamais la plus grande marque de reconnaissance à nos enfants morts pour la France. Nous leur devons bien cela.

Anatole Alexis BINAN mort par blessures de guerre dans la Meuse le 18 décembre 1916 à 43 ans
Joseph Alexandre Louis BETHERMIN tué à l'ennemi dans la Meuse le 5 juin 1916 à 29 ans
Achille Victor Jules DUBOIS mort par blessures de guerre à Bellenglise le 28 août 1914 à 36 ans
Jules DUREUX mort sur le terrain dans la Marne le 16 juillet 1918 à 32 ans
Edouard Gustave HELUIN disparu, tué à l'ennemi dans la Meuse le 26 avril 1916 à 25 ans
Anselme Hector Léon GORGUET tué à l'ennemi dans la Marne le 23 décembre 1914 à 28 ans
François MILAN mort par blessures de guerre en Belgique le 4 novembre 1914 à 22 ans
Théophile Aimé Désiré PONCHON mort par blessures de guerre dans la Marne le 31 mars 1916 à 36 ans

Ce sont les 8 enfants, dont les noms figurent sur un marbre, et morts aux combats de la guerre 1914, 1918.

L'Allemagne ayant déclaré cette guerre à la France le 3 août 1914. Lempire, comme beaucoup d'autres villages alentour est rasée. Le registre d'état civil est clôturé provisoirement le 28 février 1917 à 8 heures du matin, jour et heure de l'évacuation de la commune, ordonnée par l'autorité allemande. Ce registre a été repris à la date du 1^{er} janvier 1919. Entre-temps, il est resté vierge de toute inscription pendant presque 2 ans.

Sur le front, c'est l'horreur avec les batailles tristement célèbres de la Marne, de Champagne, de la Somme, du Chemin des Dames, des forts de Vaux et de Douaumont, de Verdun.

Avec 8 millions de mobilisés, la France paye le prix le plus élevé en morts et en disparus : 1.383.000 hommes ne reviendront jamais. Avec les blessés, les mutilés, les invalides, les victimes représentent un quart de la population française.

Peut-on oublier cela ? Non certainement pas.

La France gagne, mais la France est ruinée. Il faut relancer toute l'économie.

Lempire a du être reconstruite.

J'ai retrouvé dans les archives des échanges de courriers datés de 1921 à 1938, entre les Maires de Lempire, M. Flament, de Six Fours La Plage, dans le Var, M. Fischer, puis M. Bondil, et de Sanary sur Mer, également dans le Var, M. Boggiano.

Ces 2 communes du Sud de la France étaient en fait les marraines de Lempire et l'ont aidée tant financièrement que matériellement par l'envoi de vêtements, de livres et de matériels et fournitures scolaires, pour les enfants de l'école.

Les habitants organisaient des fêtes et des spectacles, pour envoyer les bénéfices à leur commune filleule.

Par ailleurs, des dons de personnes anglaises et américaines ont également été attribués à Lempire. En tout, 12.010,80 francs de l'époque, qui ont permis, entre autre, la création d'une adduction d'eau potable.

Je suppose que ces diverses aides ont été appréciées à leur juste valeur en leur temps, et je tiens à associer ces 2 communes bienfaitrices à notre cérémonie de ce jour.

Malheureusement les crises des années trente, font naître la seconde guerre mondiale. L'ordre de mobilisation générale est signé pour le 2 septembre 1939. Le pays est envahi, l'ennemi passe de Dunkerque à Bordeaux en moins de 3 semaines, de mai à juin 1940.

Les populations sont une nouvelle fois évacuées.

Les français découvrent avec horreur le nazisme et la barbarie qui lui est propre. Par miracle, aucun enfant de Lempire ne tombe au champ d'honneur.

Pierre Delaplace, Michel Fourdrain, fait prisonnier et qui s'évadera, et Emile Wargnier prisonnier en Allemagne, qui sera libéré après la guerre, ont été combattants. Ils ont reçu la médaille du titre de la reconnaissance de la Nation le 11 novembre 2002, mais ne sont plus de ce monde aujourd'hui.

Les conflits ne se sont malheureusement pas arrêtés là, puisque entre 1946 et 1954 la France est engagée dans une guerre sans issue en Indochine. Dans la foulée, commence la guerre d'Algérie, dont plusieurs combattants sont aujourd'hui présents ici même.

Je l'ai déjà dit, j'ai la chance de faire partie d'une génération qui n'a pas connu de guerre, et de vivre dans le pays de la liberté. Cette liberté nous la devons en grande partie à tous les combattants qui ont tout donné à leur mère patrie.

On emploie régulièrement le mot « courage » pour tout et n'importe quoi. Cela me fait toujours réagir. Quelle comparaison avec le réel courage qu'il fallait à tous ces combattants, parfois âgés de moins de 20 ans mais néanmoins volontaires, pour monter au front.

Fidèles à leurs convictions de se battre pour une juste cause : vivre libre.

Désormais, la France est en paix durable, ou participe à des missions de retour à la paix, qui n'excluent pas, loin s'en faut, les pertes humaines, et de nouveaux noms sur certains monuments aux morts.

Et j'en viens justement à la gravure réalisée sur notre monument. Ce texte, je l'ai proposé au conseil municipal qui l'a validé.

Je tenais à rendre hommage à nos enfants morts pour la France, mais aussi à l'ensemble des combattants des différents conflits ou différentes missions que je viens de citer.

La croix de guerre, la palme et le laurier représentent les honneurs remis à la commune par Décret du 17 octobre 1920.

Ce monument d'un coût de 2.674 € a pu être érigé grâce :

- à la subvention d'un montant de 1.330 € de la réserve parlementaire de M. Xavier Bertrand, Député de l'Aisne.
- à la subvention d'un montant de 535 € versés par l'Office National des Anciens Combattants, représenté par M. Benoît Odelot, Directeur du service Départemental de l'Aisne.
- La commune de Lempire, ayant pris à sa charge le reliquat d'un montant de 809 €.

Je remercie les financeurs, qui ont compris le sens de notre démarche de mémoire.

Je remercie également, pour leur présence, tous les officiels, les Présidents, les porte-drapeaux et les membres des différentes associations d'anciens combattants, la population et les enfants, M. Jacques Landouzy, notre artisan et maître graveur.

Vous me permettrez, même si sa modestie doit en souffrir, des remerciements particuliers à M. Jean-Paul Biloé, notre 2^{ème} adjoint, qui s'est chargé de l'aménagement de l'ensemble des abords. Et c'était un gros travail, croyez moi.

Désormais, comme toutes les communes de France, Lempire possède un lieu de commémoration des différentes fêtes et anniversaires patriotiques.

Léonard de Vinci disait : « **NE PAS PREVOIR, C'EST DEJA GEMIR** »

Les élus de Lempire avaient prévu, la réalisation est effective, personne ne peut s'en plaindre.

Merci.

Thierry CORNAILLE,
Maire de Lempire

TRAVAUX



Menuiseries du bâtiment avant les travaux.



Menuiseries après les travaux réalisés par l'entreprise locale L.D.B

TRAVAUX



Les abords du monument. Avant et pendant les travaux d'aménagement.



**Et après les travaux réalisés par Jean-Paul Biloé, 2^{ème} Adjoint.
Aidé occasionnellement par Gérard Vallée, agent communal et Thierry Cornaille, Maire
Ces travaux ont consisté au décaissement du sol, à l'arrachage des arbustes, la réfection totale du mur, y compris un enduit teinté comme le transformateur existant, réalisé à la tyrolienne. Pour terminer, des cailloux ont été étalés sur l'ensemble de l'espace commémoratif.**

TRAVAUX



Afin d'empêcher le passage des véhicules sur les trottoirs au niveau des ralentisseurs des potelets ont été scellés aux quatre coins.



**La peinture de l'arrêt de bus a été refaite.
Travaux réalisés par Jean-Paul et Thierry.**

INNOVATION

Services en ligne
Les démarches simplifiées
chez mon médecin.

REMBOURSEMENT

Masso-kinésithérapie
La prise en charge facilitée
de mes séances.

ACCOMPAGNEMENT

Après mon accouchement
Je peux être suivie
à domicile.



Bénéficiaire

d'un système de soins plus efficace

INNOVATION

Lors d'une consultation, votre médecin peut effectuer certaines démarches en ligne, grâce à votre carte Vitale. Pour les assurés, la prise en charge des soins est ainsi simplifiée et améliorée.

Je suis mieux suivi(e) et mieux remboursé(e)

Pendant votre consultation, le professionnel peut effectuer un ensemble de démarches directement en ligne. Votre accord est indispensable, vous êtes libre d'accepter ou de refuser. Votre médecin peut ainsi :

- **se déclarer à votre demande comme votre médecin traitant**, dès votre première consultation. Vous entrez ainsi dans le parcours de soins coordonnés qui vous permet d'être mieux soigné(e) et de bénéficier d'une meilleure prise en charge de vos soins.
- **envoyer les volets 1 et 2 de votre arrêt de travail en cas de maladie** au service médical de votre caisse d'assurance maladie. Vous n'aurez plus que le volet 3 à transmettre à votre employeur ou à votre agence Pôle Emploi.
- **accéder à l'historique des soins** qui vous ont été remboursés dans les 12 derniers mois. Cela permet notamment à un médecin qui vous connaît moins bien (par exemple consulté en vacances) d'éviter toute interaction médicamenteuse.
- **établir un protocole de soins en ligne** si vous êtes atteint d'une affection de longue durée. Vous bénéficiez ainsi d'une meilleure coordination entre les différents professionnels de santé qui vous soignent. Ce protocole permet en effet de définir les soins et les traitements qui sont pris en charge à 100 % dans le cadre de votre maladie.



LE CHIFFRE CLÉ...

1,1 milliard

C'est le nombre de feuilles de soins électroniques transmises à l'Assurance Maladie en 2010. Du temps et de l'argent économisés pour une meilleure qualité de soins.

source : www.gemaits.com

ZOOM sur la carte Vitale



- Je l'ai toujours sur moi afin que mon médecin puisse accéder aux services en ligne proposés par l'Assurance Maladie.
- Je la mets à jour chaque année ou dès que ma situation change (mariage, naissance, déménagement, etc.). Des bornes de mise à jour sont installées dans toutes les caisses d'assurance maladie, les pharmacies et dans certains établissements de soins.



Comprendre la prise en charge

de mes soins de masso-kinésithérapie

REMBOURSEMENT

Le remboursement des soins courants de rééducation a évolué vers plus de simplicité et d'homogénéité. Des durées indicatives de traitement ont été définies par situation de rééducation pour une prise en charge facilitée. Tout ce qu'il faut savoir...

Une prise en charge simplifiée des soins de masso-kinésithérapie

Un nombre de séances, ne nécessitant pas d'accord préalable pour leur prise en charge, a été défini en accord avec les autorités de santé et les masso-kinésithérapeutes pour les pathologies les plus courantes. Au-delà, un accord préalable doit être effectué.

Huit situations sont déjà concernées par ces référentiels, validés par la Haute Autorité de santé, d'autres sont en train d'être élaborées pour permettre une harmonisation des traitements, quel que soit l'endroit où vous en bénéficierez en France.

Si votre masseur-kinésithérapeute estime que vous avez besoin de séances supplémentaires, selon votre état de santé, il émet une demande d'accord préalable à l'Assurance Maladie. Elle sera accompagnée de la prescription de votre médecin. Cette demande pourra s'effectuer depuis le cabinet du masseur-kinésithérapeute grâce au service en ligne mis à disposition par l'Assurance Maladie.

SITUATION DE RÉÉDUCATION		NOMBRE DE SÉANCE(S)	
		SANS ACCORD PRÉALABLE	AVEC ACCORD
RACHIS	lombalgies communes	de 1 à 15	à partir de la 16*
ÉPAULE	chirurgie de la rupture de la coiffe des rotateurs	de 1 à 30	à partir de la 31*
POIGNET	libération du nerf médian au canal carpien	aucune	dès la 1 ^{re}
HANCHE	arthroplastie par prothèse totale	de 1 à 15	à partir de la 16*
GENOU	arthroplastie par prothèse totale ou partielle	de 1 à 25	à partir de la 26*
	reconstruction du ligament croisé	de 1 à 40	à partir de la 41*
	arthroscopie isolée par arthroscopie	de 1 à 15	à partir de la 16*
CHEVILLE	entorse antérieurement	de 1 à 10	à partir de la 11*

*À partir de la 31^{re} séance, si 30 séances pour lombalgie commune ont été prises en charge dans les 12 mois précédents.



Rentrer à la maison

avec mon enfant en toute sérénité

ACCOMPAGNEMENT

Pour préparer l'arrivée de votre enfant, l'Assurance Maladie vous accompagne et met en place différentes offres de prévention et d'accompagnement. Parmi celles-ci, le service de retour à domicile des patients hospitalisés permet aux mères, après leur accouchement, de bénéficier d'un suivi à domicile personnalisé entièrement pris en charge.

Le/la conseiller(ère) de l'Assurance Maladie et moi ...

L'équipe médicale de la maternité doit donner son accord. Ce service vous sera proposé si votre accouchement s'est déroulé normalement, sans complications, pour vous ou votre bébé :

- un(e) conseiller(ère) de l'Assurance Maladie vous rencontre le lendemain de la naissance de votre enfant pour vous présenter le service.
- vous indiquez la sage-femme de votre choix pour assurer votre suivi.
- votre conseiller(ère) planifie ensuite la première visite de la sage-femme que vous avez choisie à votre domicile.

J'ouvre mon compte sur ameli.fr pour accéder à mon espace prévention et ainsi obtenir des conseils pour mon enfant.



BON À SAVOIR

Ce service est sans engagement de votre part : vous pouvez y renoncer à tout moment, sans incidence sur votre prise en charge.

Ce service est en cours de déploiement sur le territoire. Pour en savoir plus, connectez-vous simplement sur ameli.fr ou appelez le 3646 (prix d'un appel local depuis un poste fixe).



Ma sage-femme, mon bébé et moi

Votre sage-femme réalise un suivi personnalisé de votre état de santé ainsi que de celui de votre enfant. Elle vous accompagne dans la réalisation des premiers soins de votre enfant, dans le bon déroulement de l'allaitement éventuel. Elle répond à vos interrogations afin de préparer au mieux l'arrivée de votre enfant.

Le dernier mot... mon compte sur ameli.fr

J'ouvre mon compte sur ameli.fr, je peux poser des questions par e-mail à ma caisse d'assurance maladie 24h/24. Je reçois une réponse dans les 48h.

ACCOMPAGNEMENT

Service social
Je suis accompagné(e)
en cas de difficultés.

INFORMATION

**Aides pour
une complémentaire santé**
Les conditions d'attribution
de la CMUC et de l'ACS évoluent.

INNOVATION

**Échanger avec
ma caisse par e-mail**
C'est simple, j'ouvre mon
compte sur amel.fr !



S'appuyer

sur le service social de l'Assurance Maladie

ACCOMPAGNEMENT

Le service social de l'Assurance Maladie accompagne les assurés lorsqu'ils rencontrent des difficultés de santé, sociales ou professionnelles. Un soutien individuel mais aussi collectif.

Je bénéficie d'un accompagnement personnalisé

Le service social est à vos côtés si votre état de santé affecte votre vie quotidienne ou professionnelle. Il vous informe sur vos droits, vous donne des conseils afin d'envisager des solutions adaptées à votre situation.



LE CHIFFRE CLÉ...

550 000
personnes

ont bénéficié du soutien du service social
de l'Assurance Maladie en 2011

(Source : Assurance Maladie).

- **Je suis en arrêt de travail depuis plus de trois mois** : vous êtes invité(e) à participer à une réunion d'information sur vos droits et sur les démarches que vous pouvez engager. Vous pouvez aussi échanger avec d'autres assurés et poser vos questions à l'assistant(e) social(e) qui anime la réunion.
- **Je ne peux plus travailler comme avant en raison de mon état de santé** : vous pouvez prendre rendez-vous avec un(e) assistant(e) social(e). Il vous conseillera sur les solutions qui s'offrent à vous. Il vous aidera à définir votre projet professionnel (temps partiel thérapeutique, aménagement du poste de travail, stage de formation).
- **Je suis hospitalisé(e) et j'anticipe mon retour à domicile** : parlez-en simplement au service social de votre établissement de soins qui contactera l'Assurance Maladie avec votre accord. Un(e) assistant(e) social(e) ajustera alors, avec vous, les aides dont vous avez besoin : aménagement du domicile, portage des repas, aide ménagère, etc.
- **J'ai besoin d'information et de conseils concernant ma protection sociale et médicale** : vous pouvez participer à une réunion d'explication sur les contrats d'adhésion aux différentes couvertures santé pour choisir celle qui vous correspond le mieux et éventuellement bénéficier, selon vos ressources, de l'Aide pour une complémentaire santé (ACS). Le service social peut aussi vous convier à des réunions d'information et d'échanges sur des thèmes de prévention : bilan de santé, campagnes de dépistage et de vaccination organisées par l'Assurance Maladie.
- **Je m'occupe d'une personne dépendante** : vous pouvez également participer à des groupes d'échanges pour bénéficier de conseils et venir partager votre expérience.

**Je contacte le service social
en appelant le**

3646

Prix d'un appel local depuis un poste fixe





Bénéficiaire

d'une aide pour une complémentaire santé

INFORMATION

Comme chaque année, le plafond annuel des ressources pour l'attribution de la CMUC et de l'ACS a été réévalué au 1^{er} juillet 2012. C'est l'occasion de rappeler le contenu de ces aides mises en place pour permettre aux assurés de faire face à leurs dépenses de santé.

La Couverture maladie universelle complémentaire (CMUC).....

permet la prise en charge à 100 % de vos dépenses de santé dans la limite des tarifs fixés pour les soins couverts par la CMUC.

L'Aide pour une complémentaire santé (ACS)

permet de financer une partie de votre cotisation annuelle à une couverture complémentaire santé et de bénéficier du tiers payant social pour les consultations médicales si vos revenus sont modestes, mais supérieurs à ceux donnant droit à la CMUC. Cette aide ne s'applique pas aux contrats collectifs d'entreprise.

Plafonds	
7 934 €	pour 1
11 902 €	pour 2
14 282 €	pour 3
16 662 €	pour 4
Au-delà et pour les Dom rendez-vous sur ameli.fr	

Plafonds	
10 711 €	pour 1
16 067 €	pour 2
19 281 €	pour 3
22 494 €	pour 4
Au-delà et pour les Dom rendez-vous sur ameli.fr	



BON À SAVOIR

Pour vérifier si vos revenus et votre situation vous permettent de bénéficier de l'ACS ou de la CMUC, accédez au simulateur en vous connectant à ameli.fr, rubrique soins et remboursements.



Pour en savoir plus, consultez le dépliant

"Je demande une aide pour mes dépenses de santé" disponible auprès de votre caisse ou sur

ameli.fr
L'ASSURANCE MALADIE EN LIGNE

Conditions d'attribution de la CMUC et de l'ACS

- résider de manière régulière en France depuis plus de trois mois ;
- remplir les conditions de revenus ci-contre selon les ressources annuelles du foyer et sa composition.



Échanger

avec ma caisse par e-mail

INNOVATION

En ouvrant un compte sur ameli.fr, vous pouvez déjà suivre facilement vos remboursements. L'Assurance Maladie propose maintenant une nouvelle messagerie. Elle vous permet d'échanger facilement avec votre caisse d'assurance maladie et de suivre tous vos échanges par e-mail.

J'échange avec ma caisse, c'est facile et rapide !

Avec la messagerie de votre compte sur ameli.fr en toute confidentialité :

- vous questionnez votre caisse quand vous le souhaitez, 24h/24 et 7j/7 ;
- vous recevez vos réponses dans les 48h dans la rubrique "Ma messagerie" ;
- vous accédez à tout moment à l'historique de vos échanges avec l'Assurance Maladie.



Je n'attends plus,
j'ouvre mon compte sur ameli.fr



Le dernier mot... ameli-direct.fr

Même en vacances, je m'informe sur les tarifs et les bases de remboursement de l'Assurance Maladie avant de consulter un professionnel de santé ou un établissement de soins.

INNOVATION

Ma santé en ligne
De nouveaux services
qui simplifient mon quotidien

PRÉVENTION

Grippe saisonnière
Les bonnes raisons
de se faire vacciner

REMBOURSEMENT

**Les médicaments
génériques**
Aussi efficaces et plus
économiques : je dis oui !



Faciliter

mes démarches de santé

INNOVATION

L'Assurance Maladie propose de nombreux services qui font gagner du temps et permettent à chacun de mieux s'informer. Pour gérer ses remboursements, trouver facilement un professionnel de santé ou mieux connaître une maladie, faisons le tour des nouveaux services dédiés à votre santé.

Mon compte sur ameli.fr



Je suis mes remboursements en ligne

Mon compte sur ameli.fr vous permet de vérifier si vous avez été remboursé(e), d'imprimer une attestation, ainsi que d'échanger avec votre caisse, grâce à la messagerie personnelle : réponse en 48 heures, échanges sécurisés, historique des e-mails...

Pour en bénéficier, c'est simple, ouvrez dès à présent votre compte sur ameli.fr

ameli-direct.fr



Je m'informe avant de consulter

Le site vous permet de trouver un professionnel de santé ou un établissement de soins selon sa spécialité mais aussi de connaître ses tarifs et les bases de remboursement de l'Assurance Maladie. Vous avez besoin de trouver un(e) infirmier(e) pour votre vaccin contre la grippe saisonnière ? Trouvez ses coordonnées en tapant « infirmier(e) » et votre lieu de résidence.

LE CHIFFRE CLÉ...

10 millions
d'assurés

ont ouvert un compte pour suivre
facilement leurs remboursements de soins.

(Source : Assurance Maladie, septembre 2012).

NOUVEAU

Je peux suivre mes remboursements
directement sur mon mobile,
une fois mon compte ouvert,
à l'adresse suivante :



<https://ameli.moncompte.mobi>

ameli-sante.fr



Ma référence en information santé

Le site vous aide à rester en bonne santé, à identifier une situation d'urgence ou à mieux comprendre une maladie et ses symptômes. Vidéos, interviews, quiz... Le site concerne tout le monde. Il est enrichi régulièrement de nouveaux thèmes. Récemment : poussées dentaires, hoquet, fibrome utérin, tuberculose, crampes...

Vous trouverez des réponses claires
et précises sur ameli-sante.fr

Et sur ameli.fr, Amélie vous accompagne et facilite votre recherche. Vous lui posez votre question ; elle vous répond immédiatement.





Agir pour me protéger de la grippe saisonnière

PRÉVENTION

La rentrée est souvent l'occasion de prendre de bonnes résolutions, comme se faire vacciner contre la grippe saisonnière. Un geste important, car la vaccination reste le moyen le plus sûr de se protéger contre la grippe et ses risques de complications.

Je suis vacciné(e), je suis mieux protégé(e).....

Chaque année, l'Assurance Maladie invite les personnes de 65 ans et plus ou atteintes de certaines maladies chroniques, à bénéficier gratuitement du vaccin contre la grippe saisonnière.

Je contribue à améliorer la protection de chacun.....

Se protéger permet aussi de ne pas transmettre la grippe à ses proches. Il est important que le plus grand nombre soit immunisé contre ce virus afin d'améliorer la protection de chacun.

i BON À SAVOIR

La vaccination contre la grippe : c'est simple et efficace. Si vous hésitez, parlez-en à votre médecin traitant qui saura répondre à toutes vos questions.

Je bénéficie d'une prise en charge du vaccin.....

Le vaccin est gratuit pour les personnes de 65 ans et plus, les patients atteints de certaines maladies chroniques, les femmes enceintes et les personnes ayant un indice de masse corporelle (IMC) supérieur à 40. L'entourage familial des nourrissons de moins de 6 mois, présentant des facteurs de risque de grippe grave, est particulièrement concerné.

J'agis au bon moment.....

Il est recommandé de se faire vacciner tous les ans avant la circulation active des virus grippaux. Le vaccin est disponible dans les pharmacies dès le 28 septembre et jusqu'au 31 janvier 2013. Il faut compter environ 15 jours entre le moment de la vaccination et le moment où l'on est protégé contre la grippe saisonnière.



Je renouvelle ma vaccination encore plus simplement.....

Si vous avez déjà utilisé l'invitation de l'Assurance Maladie au cours d'une des trois dernières années, vous allez recevoir un imprimé spécifique qui vous permettra de retirer votre vaccin à la pharmacie et de vous faire vacciner directement par un(e) infirmier(e), sans prescription médicale (à l'exception des femmes enceintes pour lesquelles une prescription médicale reste obligatoire avant l'injection).

Pour en savoir plus : rendez-vous sur ameli-sante.fr



Accepter les génériques, c'est bon pour la santé de tous

REMBOURSEMENT

Les médicaments génériques, tout aussi efficaces et vendus moins chers, ne représentent qu'un quart des médicaments remboursés en France contre la moitié en Allemagne ou au Royaume-Uni. Nous avons pourtant tous de bonnes raisons de dire « oui » aux génériques...

Trois bonnes raisons d'accepter les génériques :

- ils sont aussi efficaces et fiables qu'un médicament de marque ;
- ils sont en moyenne 30 % moins chers qu'un médicament de marque ;
- ils permettent d'économiser plus d'un milliard d'euros chaque année et ainsi de préserver notre système de soins.

i BON À SAVOIR

J'accepte les génériques et je présente ma carte Vitale pour bénéficier du tiers payant. Si je refuse le médicament générique et sauf cas particuliers, je devrai payer mon médicament de marque au pharmacien. Je serai alors remboursé(e) par ma caisse d'assurance maladie après avoir envoyé ma feuille de soins.



LA PETITE QUESTION de M. LECURIEUX

Pourquoi un médicament
générique est-il moins cher ?

Après 20 ans de commercialisation, le brevet de fabrication d'un médicament devient public. Il peut donc être fabriqué par un autre laboratoire selon les mêmes données scientifiques. Ses coûts de fabrication sont réduits car ils n'incluent plus les frais de recherche et de développement.

Le dernier mot... ameli.fr

L'adresse à retenir pour accéder à mon compte, ainsi qu'aux sites ameli-direct.fr et ameli-sante.fr

SI VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction. Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, stature, vêtements...).

Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie : protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

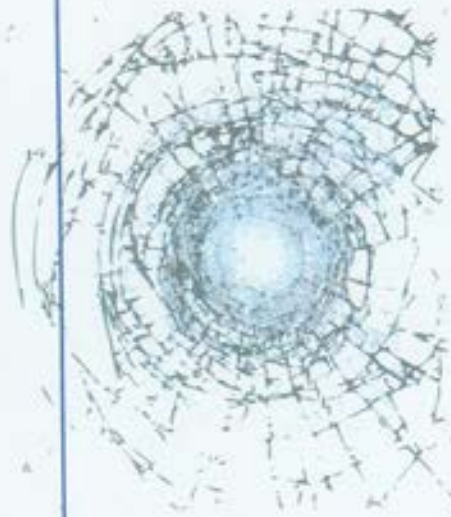
- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre,
- interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.

Déposez plainte au commissariat ou à la brigade de votre choix (article 5 de la Charte d'accueil du public). Munissez-vous d'une pièce d'identité.

Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés.

Déclarez le vol à votre assureur.

Le dépôt de plainte après un cambriolage est essentiel. Il permet aux **cellules cambriolages** implantées dans chaque département de faire des recoupements et ainsi d'appréhender les malfaiteurs. Ces unités sont épaulées par des policiers ou des gendarmes formés en police technique et scientifique qui se déplacent sur chaque cambriolage pour relever les traces et indices.



**VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE :
COMPOSEZ LE 17 OU LE 112**

- **OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705**
- **OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08**
- **TÉLÉPHONES PORTABLES VOLÉS :
SFR : 10 23
ORANGE : 0 800 100 740
BOUYGUES TELECOM : 0 825 005 700**

**VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE OU
VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :**

www.interieur.gouv.fr



**LA
SÉCURITÉ
PARTOUT ET
POUR TOUS**

**CONTRE LES CAMBRIOLAGES,
AYEZ LES BONS RÉFLEXES !**



PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.

Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez les plutôt à une personne de confiance.



PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas traîner dans le jardin, une échelle, des outils, un échafaudage...

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.

En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes qui passent chez vous.

Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol.

Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures, ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.



EN CAS D'ABSENCE DURABLE

Avisez vos voisins ou le gardien de votre résidence.

Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.

Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence. Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Dans le cadre des opérations "**Tranquillité vacances**" organisées durant les vacances scolaires, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.



Opération « tranquillité vacances »

L'OTV, qu'est ce que c'est ?

L'opération consiste à signaler ses dates de départ en vacances auprès de la brigade de gendarmerie de sa commune pour que son domicile puisse bénéficier d'une surveillance renforcée de la part des forces de l'ordre pendant la période d'absence.

Renseignements utiles :

Si vous le désirez, la gendarmerie assurera, dans le cadre de ses missions habituelles de prévention, des passages fréquents à votre domicile.

Si vous partez au minimum 3 jours et si votre logement est inoccupé, vous pouvez bénéficier de ce service.

Si vous ne partez pas, aidez-nous à protéger vos voisins.

Si vous êtes témoin d'un cambriolage ou si vous remarquez un fait anormal chez des voisins absents, ne manifestez pas votre présence, mais alertez sans tarder la police en composant sur votre téléphone le "17" Police-Secours (appel gratuit).

Pour bénéficier de l'Opération « Tranquillité vacances » à votre domicile, veuillez vous rendre au moins 48 heures avant le départ à votre :

- brigade de gendarmerie du lieu de domicile
- mairie du lieu de domicile

Quelques conseils :

Vous vous préparez à partir. Prenez ces quelques précautions pour assurer la sécurité de vos biens.

Protection des accès

- Verrouillez portes et fenêtres.
- Changez vos serrures en cas de vol ou de perte de vos clés, ou si vous venez de vous installer dans un nouvel appartement.
- N'inscrivez pas votre nom et votre adresse sur le trousseau de clés.
- Évitez de laisser vos clés sous le paillasson ou dans la boîte aux lettres.

Vos biens

- Ne gardez pas chez vous d'importantes sommes d'argent.
- Répertoriez vos objets de valeur, et notez les n° de série ; faites de même pour vos carnets de chèques, vos cartes de crédits, etc.

En cas de longue absence

- Mettez en lieu sûr (à la banque, par exemple) bijoux, argenterie, valeurs et objets d'art.
- Laissez une apparence habituelle à votre appartement. Pour cela, demandez à une personne de votre connaissance d'ouvrir et de refermer les volets chaque jour et de relever votre courrier.





Région de gendarmerie de
Picardie
Groupement de l'Aisne
Compagnie de ST QUENTIN

Gend'inform n°2

Opération « Tranquillité Vacances »



Comme à chaque période de vacances scolaires, la gendarmerie participera à la surveillance des habitations délaissées dans le cadre de l'opération « Tranquillité Vacances ». Ce dispositif, bien connu du grand public, permet de prévenir la commission de cambriolages.

Le vacancier signale son absence à la brigade de gendarmerie en remplissant un formulaire d'inscription. En contrepartie, une information sur les mesures de prévention et de protection de son bien lui est communiquée. Les habitations inoccupées font alors l'objet d'une surveillance particulière de la part des gendarmes lors de leur patrouille.

Pour permettre la pleine réussite de cette opération, nous souhaitons associer les municipalités à la campagne d'information préalable par le biais de lettres ou de bulletins d'information (dont vous trouverez un exemple en pièce jointe), mais également en permettant au public de s'inscrire à la mairie du lieu de leur domicile par le biais d'un formulaire d'inscription qui sera ensuite renvoyé à la brigade de gendarmerie locale (document joint).

Cette opération permet non seulement de prévenir la commission de cambriolages, de resserrer les liens entre la population et les forces de l'ordre, mais également de créer une solidarité vis à vis des seniors dont l'isolement est souvent un facteur d'insécurité. Les seniors sont souvent repérés lors des patrouilles et peuvent ainsi se voir prodiguer des conseils.

La compagnie de gendarmerie départementale de Saint Quentin assurera ce dispositif avec le concours de la réserve opérationnelle dont les effectifs ont été augmentés durant la campagne « OTV ». Parallèlement, nous opérerons des surveillances discrètes en tenue civile afin de détecter les comportements suspects et faciliter l'interpellation des auteurs en flagrant délit. Nous comptons sur la population pour nous signaler, en composant le 17, les véhicules et/ou les individus qui semblent se livrer à un repérage des lieux. Pour nous aider à les identifier, nous avons besoin d'éléments précis (type, marque, modèle et surtout immatriculation).

Comptant sur votre implication à nos côtés,

Capitaine BOUTIN
commandant la compagnie de gendarmerie
départementale de ST QUENTIN



OPÉRATION TRANQUILLITÉ – VACANCES

DEMANDE INDIVIDUELLE

En cas de retour inopiné ou de modification de la date et/ou de la durée de vos congés, n'oubliez pas de prévenir votre commissariat de police ou votre brigade de gendarmerie.

DEMANDEUR

NOM (en capitales) : _____ Prénom : _____

QUALITÉ : ☐ Particulier ☐ Commerçant

ADRESSE (N° - Voie - Lieu-dit, ...) _____

Code Postal : _____ Ville : _____

PÉRIODE D'ABSENCE

Du : _____ Au : _____

TYPE ET CARACTÉRISTIQUE DU DOMICILE OU DU COMMERCE

☐ Maison ☐ Appartement ☐ Commerce

Etage : _____ N° de Porte : _____ Digicode : _____

Existence d'un dispositif d'alarme : OUI / NON

Si oui, lequel ? _____

PERSONNE À AVISER EN CAS D'ANOMALIE

Nom : _____ Prénom : _____

CP : _____ Ville : _____

☎ _____

Possède-t-elle les clés : OUI / NON

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Lieu de vacances : _____

Êtes-vous joignable pendant votre absence ?
OUI/NON

Si oui, à quelle adresse ? _____

☎ _____
Courriel : _____ @ _____

AUTRES RENSEIGNEMENTS À PRÉCISER

Le déclarant certifie l'exactitude des renseignements mentionnée ci-dessus.
Il déclare : "Je m'engage à aviser le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie de tout retour anticipé."

Date :

Signature du demandeur :



Région de gendarmerie de
Picardie
Groupement de l'Aisne
Compagnie de ST QUENTIN

Gend'inform n°5 Bilan de l'Opération « Tranquillité Vacances »



Pendant la période des vacances scolaires de la Toussaint, 32 propriétaires se sont signalés à la Gendarmerie dans le cadre de l'opération « Tranquillité-Vacances ». Aucune des habitations signalées n'a eu à subir de cambriolage.

Néanmoins, sur cette période, vingt et une habitations ont subi un vol avec ou sans effraction. Les faits constatés se sont répartis de la manière suivante :

- Circonscription de ST QUENTIN : communes de MONTESCOURT-LIZEROLLES (1 fait), HOMBLIERES (1 fait), REMAUCOURT (1 fait), MORCOURT (1 fait), JUSSY (1 fait)

- Circonscription de RIBEMONT : communes de LA FERTE CHEVRESIS (1 fait), REMIGNY (1 fait), ALAINCOURT (1 fait), VENDEUIL (1 fait)

- Circonscription de BOHAIN-EN-VERMANDOIS : communes de BELLENGLISE (1 fait), SERAIN (1 fait), FONTAINE UTERTRE (1 fait), GOUY (1 fait), NAUROY (1 fait), HARGICOURT (1 fait)

- Circonscription de GUISE : AISONVILLE ET BERNOVILLE (1 fait), LESQUIELLE SAINT GERMAIN (2 faits), MOLAIN (1 fait), GUISE (1 fait), VAUX ANDIGNY (1 fait).

Les auteurs de ces faits, très probablement constitués d'équipes stationnées hors département, agissent le plus souvent à la tombée de la nuit, mais également en journée, quelque soit le jour de la semaine.

Les militaires de la compagnie de gendarmerie départementale de SAINT QUENTIN ont, dans le même temps, été déployés dans les villages pour y effectuer des services en véhicules banalisés et ont renforcé la surveillance des quartiers pavillonnaires délaissés, avec notamment l'apport de la réserve opérationnelle. Néanmoins, force est de constater que la multiplication de ces services, la communication et l'appel à la vigilance citoyenne n'ont pas porté tous les fruits espérés.

L'effort dans la lutte contre les atteintes aux biens, et en tout premier lieu les vols perpétrés dans les résidences, demeure un axe prioritaire et de nouveaux dispositifs opérationnels visant à lutter contre cette forme de délinquance seront déployés dans les prochains jours.

Capitaine BOUTIN
commandant la compagnie de gendarmerie
départementale de ST QUENTIN



GROUPEMENT DE GENDARMERIE
DEPARTEMENTALE DE L'AISE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AISE



DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA SECURITE PUBLIQUE



Pour mieux protéger votre domicile
contre les risques de cambriolage,
pensez à la règle des « 3 S »

Sécuriser
urveiller
ignaler



Sécuriser son habitation



- Protéger et renforcer les points d'accès (portes, fenêtres, entrées principale et secondaires, etc.) ;
- Ne pas laisser d'argent liquide ou de bijoux facilement accessibles et ne pas ranger les clés de véhicules dans des endroits aisément repérables. Ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes même pour une absence de courte durée (chercher les enfants à l'école, boulangerie, etc.). Ne pas cacher ses clés sous un paillasson, dans un pot de fleurs ou tout autre endroit à l'extérieur ;
- Ne pas laisser entrer chez soi des inconnus ;
- Éviter les signes révélant son absence (courrier accumulé dans la boîte à lettres, prospectus qui s'amoncellent sous la porte, dates d'absence sur le répondeur téléphonique, etc.) ;
- Ne pas laisser d'outils ou de matériels à l'extérieur de son habitation pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs (échelle, tournevis, outillage divers, etc.) ;
- Entretenir ou faire entretenir la végétation de son domicile de façon à ce que son habitation reste assez visible de la rue. Bien identifier le numéro de sa résidence afin de faciliter l'intervention des services de gendarmerie ou de police.



Surveiller l'environnement proche



- Demander à un voisin de confiance de porter une vigilance particulière à son domicile en cas d'absence ;
- Signaler ses dates d'absence prolongée à sa brigade de gendarmerie ou son commissariat. Des passages pourront alors être effectués par les patrouilles.



Signaler toute présence suspecte



- Signaler, en composant le 17, les véhicules et/ou individus (y compris adolescents) qui semblent se livrer à un repérage des lieux (village, quartier, habitation) ;
- Donner, si possible, des éléments précis d'identification (type, marque et couleur des véhicules, plaques d'immatriculation, tenue vestimentaire, etc.).

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Laon, le 31 mai 2012

MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE LEMPIRE
MAIRIE
02420 LEMPIRE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'A.P.

AEP DE LEMPIRE

Prélèvement : N° 00127222
Unité de gestion : 0349 AEP DE LEMPIRE
Installation : UDI 001658 LEMPIRE
Point de surveillance : P-0000002279 CENTRE COMMUNE
Localisation exacte : MR DUPONT ROBERT 26 GRANDE RUE ROBINET MITIGEUR DE C
Commune : LEMPIRE

Prélevé le : jeudi 24 mai 2012
par : STÉPHANE LINEDEKENS
Type visite : D1

Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherches Zone du Griffon 02000 Barenton Bugny
Type d'analyse : D1NO3 Code SISE de l'analyse : 00128385 Référence laboratoire : H_CS12.3269.4

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Couleur (qualitatif)	0 qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	13,2 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,25 unitépH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	680 µS/cm			200,00	1100,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0,050 mg/L				0,10
Nitrates (en NO3)	29,8 mg/L		50,00		
PARAMETRES INVALIDES					
Turbidité néphélométrique NTU	<0,30 NTU				2,00
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	2 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	0 n/100mL		0		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,10 mg/LCl2				

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00127222)

Eau de qualité conforme aux exigences de qualité, définies par le Code de la Santé Publique, pour les paramètres analysés. L'eau est consommable.CE BULLETIN DOIT ETRE AFFICHE EN MAIRIE..

Pour le Directeur Général de l' A.R.S
l'ingénieur sanitaire

G. P. P. P.



**CLUB de GYM
de LE CATELET**

Les cours reprennent

Tous les mardis de 20 h à 21 h

Salle des Fêtes de Le Catelet

**Le 1^{er} cours de découverte est offert
stepp, abdos, gainage, remise en forme**

Cotisation annuelle 60 €

**Renseignements et inscriptions sur place
aux horaires des cours**

(Auprès de Danielle GRANJAN)

**CONCILIATEUR DE JUSTICE
DANS LE CANTON DE LE CATELET**

Monsieur Claude BAILLEUL

PERMANENCES

Les 1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois

De 8H30 à 10H00

À la Mairie de LE CATELET

De 10H30 à 12H00

À la Mairie de Vermand

Prendre rendez-vous

Auprès du secrétariat de Mairie

de LE CATELET

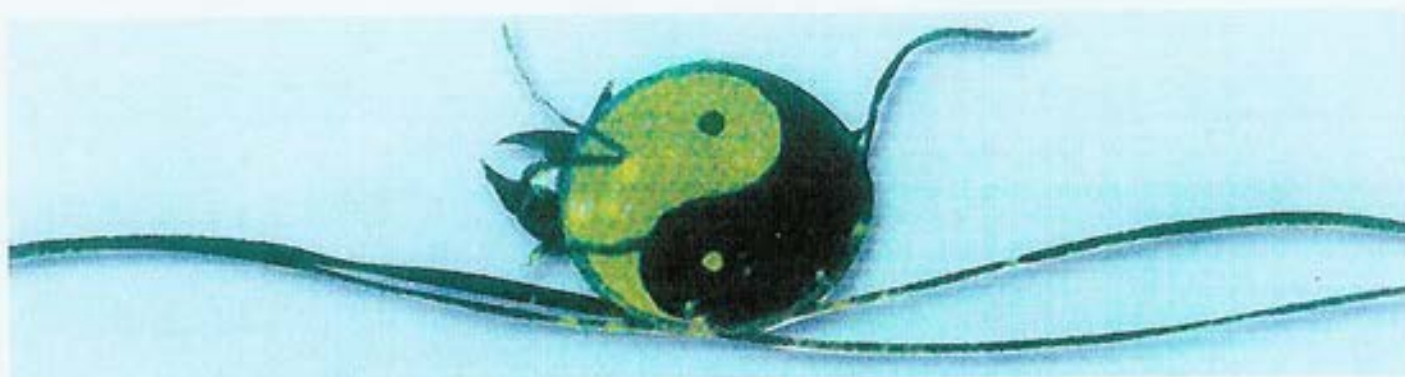
Aux heures d'ouverture

ou

par téléphone

02.23.66.21.94.

CREATION D'UNE SECTION DE SOPHRO-RELAXATION



SALLE POLYVALENTE DE LE CATELET LES MERCREDIS DE 20H00 A 21H00

Gestion du stress et de la douleur
Trouble du sommeil et de l'anxiété
Accompagnement des périodes difficiles
Maîtrise des émotions et de la concentration
Gestion psychocorporelle

1er cours de découverte
offert à tous
le Mercredi 05 Décembre

**Les inscriptions se feront auprès de
Monsieur JOSUÉ ROUSSE durant les cours**

Pour tous renseignements
contacter Monsieur JOSUÉ ROUSSE
Diplômé Praticien en Sophrologie et Relaxation
Tél : 06.11.59.76.18.
mail : josuerousse@sfr.fr

Histoire Locale

Les villages du Vermandois : Epehy (1ère partie)

Comme tout les villages du plateau Picard, Épehy est né dans un lointain passé médiéval, et a vivoté pendant des siècles de l'agriculture, de l'artisanat. Son histoire s'est aussi façonné de façon souvent inattendue. Pendant des siècles, Epehy grandit sur une dangereuse position de frontière qui, particulièrement face aux régions septentrionales, pèsera lourd tout au long de son histoire et lui vaudra, dès les premiers temps de son existence et à maintes reprises par la suite, guerres, invasions et destructions. Cela pour deux raisons, premièrement sa localisation, aujourd'hui sans risques, exactement dans l'angle de la Somme, la limite du Nord et celle du département de l'Aisne. La seconde caractéristique est une situation singulière pratiquement au centre du triangle formé par les trois villes de Cambrai, Péronne et Saint-Quentin.

Cet encadrement géographique vaut à sa population de se trouver en quelque sorte écartelée entre ces villes dont elle subit l'attrait, mais aussi d'avoir eu la malchance de vivre en un lieu où s'affrontaient les convoitises des maîtres de ces trois citées. Deux caractéristiques déterminantes donc, qui ne cesseront de présider, pour une grande part, au destin souvent tragique du village.

CELTES, ROMAINS ET BARBARES

Sans l'ombre d'un doute d'une origine gallo-romaine, Epehy a été construit sur une voie romaine. Des médailles trouvées dans des fouilles font remonter son origine à la conquête de la Gaule par Jules César. On a trouvé sur le territoire des traces de cimetières gallo-romains.

L'étymologie du nom du village la plus fondée serait qu'au IX^e siècle en cet endroit, s'élevaient de pauvres cabanes dont l'agglomération formait un petit hameau nommé successivement Spehiacum. Jusqu'au VI^e siècle, *-iacum* ou *-acum* sont encore les suffixes principalement utilisés, ils dériveront en *-y* comme pour Hervilly, Épehy, Ronssoy. Ainsi suivent les noms de Spechiaie, Espainacus, Espehi, Espauhy, puis les cartes anciennes portent toutes l'écriture "*Espehy*". (1585) "*Espechy*". D'autres cartes du XVI^e siècle, donnent l'orthographe "*Espehi*". Le mot désignerait un lieu couvert d'épines ou comportant des haies d'épines ou d'aubépines, ce qui ramène à la "haie d'épines" et justifierait la présence de cet "*h*". Le lieu-dit Épehy serait donc né quelque part entre le I^{er} et le VIII^e siècle lors des périodes gallo-romaine, franque ou mérovingienne.

Une chaussée romaine

Le village bâti sur ce plateau picard de campagne ouverte est, en effet, celle d'un village groupé autour de son église (ou de son château généralement disparu). Les cartes montrent qu'Épehy se trouve sur un tronçon d'une "*Chaussée Brunehaut*" voie romaine qui reliait Saint-Quentin au camp romain de Bapaume. Elle était surtout fréquentée par les soldats de l'armée romaine, .

A l'époque romaine, l'étape quotidienne d'un voyageur est de l'ordre de 20 *milles*, soit une trentaine de kilomètres, on constate sur ces routes romaines, tous les 30 à 50 kilomètres existait un relais bien équipé pour une étape de nuit : "Là il est possible de se restaurer, de nourrir les chevaux, de faire procéder à des réparations à la forge du maréchal-ferrant ou dans l'atelier du charron, de remiser les véhicules sous les hangars, de se laver, de passer la nuit".

Or le site d'Épehy se trouve précisément à mi-chemin entre Saint-Quentin et Bapaume, à quelque 30 ou 35 km de l'une et l'autre bourgades gallo-romaines. L'idée de l'existence possible sur ces lieux d'une « mansio », est probable et peut-être protégée par des militaires.

Le voisinage d'une grande route n'est pas favorable à l'emplacement d'une ferme, tant à cause des dégâts que les voyageurs peuvent faire aux récoltes, qu'à cause des visites fréquentes dont on est incommodé et l'on constate qu'effectivement les exploitations agricoles se situaient généralement à bonne distance de la route.

Puis vint l'époque des envahisseurs barbares et pillards, les bandits de grands chemins, ce qui ne pouvait guère inciter les populations rurales à rester dans les parages, encore moins à s'y établir à demeure. Il est connu qu'entre la fin du III^e siècle et le milieu du V^e, le brigandage sévissait en Gaule de manière endémique.

La grande secousse fut, à partir de 407-408, celle du déferlement des invasions dites barbares qui, empruntant les voies romaines, ruinèrent le pays : Alains, Vandales, Suèves, Huns s'y succèdent, pillant villes et villas gallo-romaines. Vermand, la capitale régionale entre alors en déclin, et le relais sera pris par la future Saint-Quentin, pourtant saccagée par les Vandales en 407 et par les Huns en 451. Derniers venus parmi les envahisseurs, les Francs appelés Saliens, leur invasion fut plutôt une conquête pacifique. A la fin du V^e siècle, leur roi Clovis, converti au christianisme, est maître de tout le nord de la Gaule. Aux premiers temps de son règne, la dynastie mérovingienne assure dans la région une certaine paix favorable au développement économique.

Observons ici que, par ailleurs, cette période des VI^e-VII^e siècles fut celle de la fondation de nombreux monastères, abbayes, chapelles et oratoires, car l'Église entreprend alors une christianisation en profondeur de la Gaule. Une évangélisation qui suit les rivières, œuvre de missionnaires parfois venus de loin (Irlande, Écosse). Et c'est en 670 qu'est fondée par des moines irlandais l'abbaye d'Honnecourt.

Une frontière

A la mort de Clovis (511), le royaume mérovingien est partagé entre l'Austrasie, dont la capitale fut Reims et la Neustrie avec Soissons dont notre région faisait partie. Pour son malheur, Epehy se trouvait dans la zone frontière entre les deux royaumes faisant régner dans cette zone tampon, tous les affrontements et un état d'insécurité permanent.

Deux batailles que l'histoire a retenues pour notre région : en 687, la bataille de Tertry à côté de Vermand et en 717, celle de Vinchy au sud de Cambrai.

En 751, l'Austrasie disparaît pour être intégrée au grand royaume franc. Plus tard, le traité de Verdun (843) qui partagea l'empire de Charlemagne, le Cambrésis était rattaché à ce qui deviendra, le Saint-Empire Romain Germanique. Mais cette fois, la limite septentrionale du pays vermandois marque pour les huit siècles suivants (jusqu'aux traités de Nimègue en 1678) la frontière entre la France et l'Empire.

Epehy est inclus dans la Francie tandis qu'Honnecourt dépend de l'évêché de Cambrai et de l'Empire.

A suivre...

Texte de Laurent TELLIER

LE PETIT COIN CUISINE

DOUILLON AUX POMMES

Ingrédients :

4 pommes
250g de pâte feuilletée
50 g de beurre
2 sachets de sucre vanillé
1 jaune d'œuf

Préchauffez le four à 180°, travaillez le beurre mou avec le sucre vanillé, pelez les pommes et retirez le cœur au vide-pomme.

Étalez la pâte sur 4mm d'épaisseur, coupez quatre disques suffisamment grand pour envelopper la pomme.

Posez les pommes sur les ronds de pâte, garnissez le cœur de noisette de beurre, enveloppez les de pâte et humidifiez les bords, badigeonnez de jaune d'œuf allongé avec un peu d'eau

Enfournez les pommes 30 minutes, servez chaud, décorez de sucre glace, accompagner d'un coulis de fruits rouges et une boule de glace vanille

SALADE FRUITÉE AU ROQUEFORT

Ingrédients :

150g de roquefort
3 pommes
4 petites endives rouges
1 grappe de raisin
80g de pignons
1 poignée de cresson
½ citron
3 cuillères à soupe d'huile de noix
1 cuillère de vinaigre
Sel, poivre

Rincez et séchez les pommes, coupez en rondelles très fines, citronnez les, coupez le talon des endives, coupez les pointes et émincez le reste

Chauffer une petite poêle antiadhésive et faites dorer les pignons

Dans un bol émulsionnez l'huile avec le vinaigre, du sel, du poivre

Disposez les pommes et les endives sur 4 assiettes, ajoutez le raisin et le cresson, éparpillez le roquefort coupé en fins morceaux et les pignons et arrosez de la sauce

CANNETTE RÔTIE AUX POMMES ÉPICÉES

Ingrédients :

1 cannette
700g de petites pommes
1 bouquet de thym 15 cl de vin rouge corsé
1 cuillère à soupe de vinaigre
1 cuillère à café de 4 épices
1 cuillère à soupe de gelée de cassis
Sel poivre

Préchauffez le four à 180°, pelez les pommes, et coupez les en quatre, mélangez les avec le vin le vinaigre, la gelée de cassis et les 4 épices et du sel.

Salez et poivrez l'intérieur et extérieur de la cannette, glissez un bouquet de thym, posez la dans un plat et faire cuire 30 minutes.

Avec une cuillère éliminer l'excédent de gras, retournez la cannette, entourez la avec les pommes et leur jus

Parsemer de thym et poursuivre la cuisson 30 minutes

Servez chaud.

AU JARDIN

Le fumier

Les richesses du fumier

Le fumier est composé, d'une part, de déjections animales et, d'autre part, de paille ou plus largement, de litière. Ce mélange se révèle être une source :

- de micro-organismes, essentiels à la transformation de la matière organique présente sur le sol (ce qui améliore sa structure et ses qualités nutritives) ;
- de fibres (paille de litière), source d'humus ;
- d'éléments minéraux, comme l'azote, le phosphore ou le potassium.

Quel amendement peut se gargariser d'être aussi complet ?

Cependant, suivant l'origine du fumier, ses qualités diffèrent.

- Le fumier de vache : Riche en matière organique, il joue essentiellement un rôle dans l'amélioration de la structure des sols. Le fumier de vache est notamment utilisé comme amendement des sols pauvres, calcaires ou sableux.
- Le fumier de mouton (ou de chèvre) : Il est plus riche en éléments fertilisants et doit être utilisé en plus petites quantités. C'est un bon amendement pour les sols argileux. C'est également un fumier qui dégage de la chaleur lors de sa décomposition et qui peut être utilisé pour la formation de couches chaudes, lors des cultures hâtées.
- Le fumier de cheval : Il est souvent plus pailleux que les deux autres. Il est donc plus lent à composter, mais très efficace pour améliorer les sols argileux. Plus riche en éléments fertilisants que le fumier de vache, il l'est, cependant, moins que celui de mouton. En revanche, le fumier de cheval est un fumier très chaud, et donc très recherché pour la réalisation des couches chaudes.
- Le fumier de porc : Il est compliqué d'obtenir du fumier de porc car peu d'élevages utilisent des litières en paille. Il est cependant riche en éléments fertilisants et a un effet alcalinisant sur les sols.
- Le fumier de volaille : Riche en azote, mais pauvre en matière sèche, il est surtout utilisé comme engrais, pour nourrir le sol. A utiliser en début de culture, avec modération.

Attention : la qualité du fumier tient également à la qualité de l'élevage. Evitez de vous adresser aux structures industrielles.

Composter le fumier : une nécessité

Le fumier ne s'utilise pas frais, car :

- Il peut être porteur de maladies, de graines, de mauvaises herbes ou de résidus de produits vétérinaires (vermifuges...) ;
- Il est lent à se décomposer (surtout s'il est pailleux) et peut provoquer une "faim d'azote". En le compostant, vous détruisez les résidus indésirables et vous le rendez plus léger, plus "digeste" pour le sol. Le compostage du fumier peut se faire seul ou mélangé à d'autres matières organiques. Pour le fumier fort en paille, comme celui du cheval, il est préconisé de le mélanger.

Comment procéder ?

Formez un tas de fumier et laissez le vieillir au moins trois mois. Durant ce laps de temps, brassez-le deux à trois fois pour l'oxygéner et favoriser sa transformation. Le compost de fumier est étalé sur le sol, mûr, à l'automne et enfoui, en surface, par bêchage superficiel. Le compost de fumier peut être, également, utilisé au printemps, comme paillis pour les plantes les plus gourmandes : rosiers, tomates..

HUMOUR

Mots d'excuses de parents d'élèves (recopiés avec les fautes d'orthographe naturellement).

Monsieur,

**Paul est tombé hier soir de bicyclette ; il a eu le front ouvert et le pantalon déchiré.
Le docteur l'a recousu et je vous le renverrai quand il sera repassé. Mes respects.**

Madame,

**Irène sait déchirer la jambe a un fil de ronce. Je lui ai mit de l'alcool et une bande vieille peau
autour. Je vous demanderai qu'elle ne joue pas à la récréation. Merci**

Madame,

Ma fille ne peut pas aller à l'école. Elle va du haut et du bas. Quand elle ira plus elle ira.

Messieur,

**Je n'est pas comprit que Gérard aille un zéro en composition d'orthographe alor qu'ici il a pas
de fotes dans les dictés qu'ont lui fé fer a la maison. Veullé revoir sa copie. Remerciement.**

Monsieur l'instituteur,

**Ses notes à Bernard descende tout les mois. C'est vous qui devené plus sévère ou c'est lui qui
deviens paresseux. Dites le nous pour qu'on ces vice vite.**

Monsieur,

Vu que Léon a le ver solitaire, veuillez l'autoriser à manger soncent d'ouiches à la récréation.

Madame,

**Mireille est rentrée hier soir avec une bonne grippe. Je lui ai fait garder le lit et lui ai donné un
bon grog avec un sexe de citron. Si cela lui fait de l'effet, je la renverrai vendredi.**

Mademoiselle,

Veuillez excusez ma fille Carmela de s'être apsenté car elle avait la fievre et le rhum !

Monsieur,

**Ma mère étant au plus mal, j'ai gardé le petit devant l'extraitmontion. Je vous envoie le
certificat médical de sa grand-mère. Ne lui dites rien, je vous prie. La mort le punira assez.**

Monsieur le Directeur,

**Norbert s'est électrifié en réparant une lampe s'est pourquoi il a une ampoule à sa main bandé
dont je vous mets au courant.**

Monsieur,

**Serge s'est ouvert le talon de la main avec le couvercle d'une boîte de conserve.
Quand il sera siquattrisé, je vous l'enverrait de nouveau.**

Monsieur,

**Louis a été empoissoné par de la creme au oeufs pas frais et moi aussi ainsi que mon mari.
Je ne vous envoie donc qu'Isabelle aujourd'hui. Elle na rien parce qu'elle a eu la chance d'etre
puni et privé de dessert. Vous êtes toujours invité à la maison avec madame.
Je vous diré le jour quand ca ira mieux pour nous.**

Mademoiselle,

**Paulette a manqué hier pour cause qu'on déménagai. Rendai lui son mot car j' ai marquer les
comission derriere pour ce soir. Elle sen rapelera pas sans ca. Merci.**

Monsieur,

Ne métez plus Colette au coing comme vous l'avez fait quar elle est rentrer tout gelée.

L'INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE

Chaque hiver en France, des milliers de personnes sont victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone, des centaines en décèdent. Le Nord/Pas-de-Calais et la Picardie se révèlent chaque année particulièrement vulnérables à ce risque. Le monoxyde de carbone est un ennemi silencieux qui frappe dès l'arrivée des premiers froids et la mise en marche des chauffages.

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car inodore et invisible. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque maux de tête, nausées, fatigue et malaises. Son action peut être rapide : dans les cas graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.

Dans la majorité des cas, les accidents résultent d'un mauvais fonctionnement des appareils de chauffage [chaudières (bois, charbon, gaz, fioul), chauffe-eau, inserts de cheminées et poêles, chauffages mobiles d'appoint, cuisinières – charbon, bois, gaz].

QUELQUES PRECAUTIONS A PRENDRE

Il est essentiel de respecter chez soi quelques consignes qui peuvent éviter des accidents graves :

- Faites entretenir votre chaudière chaque année par un professionnel qualifié.
- Faites ramoner le conduit de cheminée 2 fois par an.
- Aérer régulièrement votre logement même en hiver et ne bouchez jamais les entrées d'air.
- Nettoyer régulièrement les brûleurs de la cuisinière à gaz (on doit voir une flamme bleue et courte dans chaque orifice).
- N'utilisez pas le four de la cuisinière porte ouverte comme moyen de chauffage.
- N'utilisez que par intermittence les appareils mobiles de chauffage d'appoint fonctionnant au butane, propane ou pétrole.
- N'utilisez pas de groupe électrogène en intérieur.
- Enfin, lisez attentivement les notices d'utilisation et d'entretien de vos appareils.

EN CAS D'INTOXICATION

- Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- Arrêtez si possible les appareils à combustion.
- Evacuez les lieux.
- Appelez les secours : Pompiers (18), SAMU (15), Numéro unique d'urgence européenne (112).
- Ne réintégrez les locaux qu'après le passage d'un professionnel qualifié.

PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR :

www.inpes.sante.fr

www.prevention-maison.fr

www.sante.gouv.fr

PARTIR A LA RETRAITE A 60 ANS

C'est possible à compter du 1^{er} novembre 2012

(Décret du 2 juillet 2012)

QUELLES SONT LES PERIODES PRISES EN COMPTE ?

Au dispositif qui prenait en compte :

- les périodes cotisées à la charge de l'assuré,
- les périodes de maladie, maternité et accident du travail dans la limite de 4 trimestres,
- les périodes de service militaire dans la limite de 4 trimestres,

Le décret ajoute :

- les périodes de chômage indemnisé, dans la limite de 2 trimestres,
- 2 trimestres supplémentaires liés à la maternité.

Le nombre de trimestres ayant donné lieu à cotisations ou réputés tels ne peut excéder 4 pour une même année civile.

Ces nouvelles dispositions s'appliqueront également aux pensions de retraite complémentaire liquidées à partir de la même date (1^{er} novembre 2012).

A QUEL AGE PARTIR ?

Voici un tableau récapitulatif des conditions d'ouverture à la retraite anticipée pour carrière longue applicables aux pensions prenant effet à compter du 1^{er} novembre 2012.

ANNEE DE NAISSANCE	DEPART POSSIBLE A	5* TRIMESTRES AVANT LA FIN DE L'ANNEE CIVILE DES	DUREE COTISEE
1952	59 ans et 4 mois	17 ans	164
	60 ans	20 ans	164
1953	58 ans et 4 mois	16 ans	169
	59 ans et 8 mois	17 ans	165
	60 ans	20 ans	165
1954	56 ans	16 ans	173
	58 ans et 8 mois	16 ans	169
	60 ans	20 ans	165
1955	56 ans et 4 mois	16 ans	174
	59 ans	16 ans	170
	60 ans	20 ans	166
1956	56 ans et 8 mois	16 ans	174**
	59 ans et 4 mois	16 ans	170**
	60 ans	20 ans	166**
1957	57 ans	16 ans	174**
	59 ans et 8 mois	16 ans	166**
	60 ans	20 ans	166**
1958	57 ans et 4 mois	16 ans	174**
	60 ans	20 ans	166**
1959	57 ans et 8 mois	16 ans	174**
	60 ans	20 ans	166**
A compter de 1960	58 ans	16 ans	174**
	60 ans	20 ans	166**

* ou 4 trimestres si le participant est né au cours du dernier trimestre civil.

** Durée fixée par décret l'année du 56^{ème} anniversaire et donc susceptible d'évoluer.

QUELLES SONT LES NOUVELLES CONDITIONS ?

- La condition de durée d'assurance validée est supprimée. Seule une condition de durée d'assurance cotisée est requise.
- Le droit à la retraite anticipée à 60 Ans est ouvert aux assurés justifiant d'une durée d'assurance cotisée correspondant à la durée d'assurance requise pour leur génération et ayant commencé à travailler avant 20 ans. La retraite avant 60 Ans est assouplie pour les assurés justifiant d'une durée d'assurance cotisée spécifique et ayant commencé à travailler avant 18 ans.
- Les périodes réputées cotisées sont étendues.

Le Centre Antipoison passe **au vert,
nouveau numéro d'appel gratuit :**

0800 59 59 59



Session du 26 novembre 2012

Vœu déposé par Raymond FROMENT
Conseiller général du canton de Le Catelet

Une action forte pour lutter contre les déserts médicaux.

Notre système de santé va mal. Les fermetures de services, d'établissements se multiplient. Des hôpitaux de proximité disparaissent. La pénurie de médecins généralistes et de certaines spécialités est patente. Les déserts médicaux s'étendent. Notre département, à forte dominante rurale, est durement frappé. Nous nous trouvons dans une région qui compte l'une des plus basses densités médicales du pays.

A cette désastreuse répartition territoriale des praticiens s'ajoute l'aberration des politiques menées par les Agences régionales de santé(ARS) qui visent plus à la concentration de l'exercice des soins qu'à la complémentarité des sites.

Il convient d'abolir dans les plus brefs délais les pouvoirs exorbitants des directeurs généraux des Agences régionales de santé, résultant de la loi « Hôpital, patients, santé et territoires », et de rétablir des procédures démocratiques pour la définition de l'organisation territoriale de santé.

Par ailleurs se pose le problème de la répartition équilibrée des praticiens sur l'ensemble du territoire. Toutes les pistes doivent être examinées : de l'aide à l'installation des jeunes médecins dans les zones de déserts médicaux à des mesures plus contraignantes, comme cela existe pour d'autres professions.

L'impact de la diminution de l'offre de soins se fait durement ressentir sur l'état sanitaire de la population de notre département. Il y a urgence à agir.

C'est pourquoi, le Conseil général de l'Aisne demande :

La création de zones sanitaires prioritaires définies par des critères de densité.

L'étude de la mise en place d'une installation d'office, pendant plusieurs années, des jeunes médecins, via une politique d'aménagement sanitaire du territoire et un maillage adapté.

RAMASSAGE TRI SELECTIF 2013

Le Lundi tous les 15 jours

JANVIER 7 21	FEVRIER 4 18	MARS 4 18
AVRIL <i>MARDI 2</i> 15 29	MAI 13 27	JUIN 10 24
JUILLET 8 22	AOÛT 5 19	SEPTEMBRE 2 16 30
OCTOBRE 14 28	NOVEMBRE <i>MARDI 12</i> 25	DECEMBRE 9 23 30

Les ordures ménagères seront collectées tous les jeudis matins, exception des 9 mai et 15 août, qui seront remplacés par les **vendredis 10 mai et 16 août 2013**.

Les sacs devront être sortis la veille ou au plus tard pour 5h le jour du ramassage.



Pourquoi vous demander votre avis ?

Les enjeux liés au bon état des eaux et des milieux aquatiques, enjeux écologiques, économiques, de santé publique, de bonne gouvernance... intéressent les Français*. Ils sont aussi acteurs de ces enjeux.

Depuis 2005, ils sont régulièrement consultés sur leur perception et leur adhésion à la stratégie à mettre en œuvre pour reconquérir le bon état des eaux dans leur région.

Mais les situations évoluent sans cesse, des problèmes trouvent des solutions, d'autres apparaissent... C'est donc sur **les enjeux de l'eau identifiés à ce jour**, en tenant compte des avancées réalisées mais aussi des défis qui restent à relever, que nous souhaitons, à nouveau, avoir votre avis.

* Baromètre national d'opinion Ifop - agences de l'eau - onema - ministère du développement durable - novembre 2011

Qui vous consulte ? Votre comité de bassin

Les comités de bassin, parlements locaux de l'eau, sont des instances délibérantes qui rassemblent par grand bassin versant tous les acteurs de l'eau : représentants des collectivités locales, des industriels, des agriculteurs, des consommateurs et associations, de l'État. Il y a sept comités de bassin en métropole et cinq pour les territoires ultra-marins.

Ils fixent sur des bases concertées et dans le respect de la politique de l'eau en France, la stratégie de préservation et de gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques du bassin.

Ils adoptent le programme pluriannuel d'intervention de l'agence de l'eau (redevances et aides). Ce programme finance les actions utiles à la mise en œuvre de cette stratégie. **L'agence de l'eau, sous tutelle du ministère du développement durable assure le secrétariat du comité de bassin et avec la direction régionale de l'environnement et du logement de bassin apporte un appui au comité de bassin dans ses démarches de planification et de consultation.**

Une ambition européenne pour l'eau

Reconquérir et préserver le bon état de nos ressources en eau et de nos milieux aquatiques (rivières, plans d'eau, nappes souterraines, zones humides, littoral...) est un objectif commun aux États membres de l'Union européenne.

Les États élaborent tous les six ans, puis mettent en œuvre, des plans de gestion des eaux dans chaque grand bassin des fleuves d'Europe.

Cette démarche, définie par la directive cadre sur l'eau (DCE) d'octobre 2000, associe régulièrement le public aux choix à faire.

Une organisation française : le SDAGE

En France, le plan de gestion de l'eau est le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, ou SDAGE, élaboré par le comité de bassin.

Il décrit la stratégie (objectifs et moyens pour y parvenir) pour retrouver le bon état de toutes les eaux.

C'est un document officiel : ses orientations et dispositions s'imposent à toutes les décisions publiques en matière d'eau.

Les "grands enjeux de l'eau" : de quoi s'agit-il ?

Il s'agit, dans chaque grand bassin hydrographique français, d'identifier les grandes questions et les problèmes majeurs à résoudre dans les prochaines années en matière de préservation, de reconquête et de gestion des eaux et des milieux aquatiques (cours d'eau, nappes, milieux humides, lacs, littoral...).

Ce sont ces questions qui orienteront l'élaboration du prochain SDAGE 2016-2021. En 2014, vous serez à nouveau consultés sur ce projet de SDAGE.

Sur quoi et comment s'exprimer ?

Nous attendons votre avis sur **Les Principaux enjeux, questions importantes et calendrier de travail pour la gestion de l'eau dans le bassin Artois-Picardie.**

Un questionnaire est à votre disposition pour donner votre avis. Ce questionnaire, la présente notice d'information, et le document Les Principaux enjeux, questions importantes et calendrier de travail pour la gestion de l'eau dans le bassin Artois-Picardie,

sont disponibles sur www.eau-artois-picardie.fr, dans les préfectures de votre bassin et auprès de l'agence de l'eau.

Quel programme de travail et quel calendrier ?

Les réflexions portent sur la stratégie pour l'eau pour les années 2016-2021. Si l'échéance peut paraître éloignée, c'est maintenant qu'il faut identifier les questions à résoudre.

Dans deux ans, vous serez à nouveau appelé à donner votre avis, cette fois, sur le SDAGE lui-même qui sera accompagné d'un programme d'actions pour atteindre les objectifs fixés.

Quelles suites seront données à cette consultation et à vos avis ?

Les avis exprimés seront analysés et présentés au comité de bassin en vue de l'adoption définitive des questions importantes et du programme de travail pour réviser le SDAGE 2016-2021. Une fois adopté, ce SDAGE fera suite au SDAGE actuel 2010-2015 qui permet déjà une amélioration sensible de la situation.

Les programmes d'actions qui découlent des SDAGE sont financés par les collectivités, les agences de l'eau et les acteurs économiques.

A titre d'exemple, les agences de l'eau contribueront pour 13 milliards d'euros sur les 6 ans à venir aux projets nécessaires. Les redevances perçues via la facture d'eau représentent une part majoritaire des ressources permettant ces financements. C'est une des raisons pour lesquelles il est essentiel de recueillir votre avis sur cette stratégie pour l'eau.

En France, les ressources en eau sont gérées par bassin hydrographique. Les bassins hydrographiques sont délimités par les lignes de partage des eaux superficielles.

12 bassins ont ainsi été délimités :
7 bassins métropolitains : Adour-Garonne, Artois-Picardie, Corse, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée et Seine-Normandie,
et 5 bassins d'outre-mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion et Mayotte.

A votre écoute...

Le public a été consulté à deux reprises, en application de la directive cadre sur l'eau, en 2005 puis en 2008, avec une participation importante et l'expression forte d'une demande dans tous les bassins en matière de transparence, participation, information...

Vous serez à nouveau consulté en 2014 sur la révision du plan de gestion des eaux (SDAGE).

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !

Mieux connaître le bassin Artois-Picardie

Si le Bassin Artois-Picardie est le plus petit en superficie des 6 bassins hydrographiques de métropole, sa densité de population est deux fois plus importante que la moyenne nationale.

Il compte 4,7 millions d'habitants dont 75 % vivent en zone urbaine.



Le Bassin Artois Picardie compte 8000 km de cours d'eau et 270 km de côtes.

Il est marqué par son peu de relief (point le plus haut à 270 mètres et près de 400 000 habitants en dessous du niveau de la mer).

Il se situe à l'amont de 2 districts internationaux : l'Escaut et la Meuse.

Il comporte de nombreux canaux et cours d'eau très canalisés avec des rivières et fleuves à faible débit.

La ressource en eau potable est en grande majorité (94%) constituée par l'eau souterraine.

Marqué par un passé industriel important, le Bassin fait l'objet d'un lourd passif sur le plan environnemental.

Il est aujourd'hui touché par une vague de désindustrialisation entraînant des restructurations et un taux de chômage de 3 % plus élevé que la moyenne nationale.

Cependant les efforts conjugués des collectivités territoriales et de l'Etat contribuent à redynamiser le territoire, où se développe notamment une activité touristique en croissance forte.

Secrétariat du Comité de bassin Artois-Picardie
Centre Tertiaire de l'Arsenal - 200 rue Marceline - BP 80818
59508 Douai Cedex - Tél. 03 27 99 90 00
www.eau-artois-picardie.fr



AU REVOIR ANNE-MARIE



**Anne-Marie Quenolle, épouse Robic, est née le 25 avril 1928 à Vendhuile.
Mariée à 19 ans à Joseph Robic le 12 décembre 1947, toujours à Vendhuile.
De leur union, naîtra une fille, Nicole.**

Anne-Marie et Joseph ne se sont jamais quittés, et c'est un accident qui va les séparer définitivement juste avant leur 55^{ème} anniversaire de mariage, voilà déjà presque 10 ans. Anne-Marie ne s'en est certainement jamais remise.

Anne-Marie s'est toujours investie pleinement dans ses engagements. Professionnellement, elle occupait un poste de contredame aux Ets Trocmé Vallart, parce qu'elle aimait diriger, elle aimait la perfection.

En 1977, elle rentre pour la première fois au Conseil municipal de Lempire.

Alcide Delamarre en était le Maire.

Réélue par la suite en 1983, 1989, 1995 avec Geneviève Dejean.

Elle a reçu la médaille Régionale, Départementale et Communale, échelon argent par arrêté du 24 juin 1999.

Elle était à nouveau élue dans l'équipe municipale en 2001 et 2008, avec moi. En 2001, elle devenait la 2^{ème} adjointe. Elle avait en charge le cimetière et le fleurissement.

Les fleurs, elle les aimait par-dessus tout. Dès que le 1^{er} concours local des maisons fleuries a été organisé en 2001, elle a soigné sa propriété, afin d'être primée à plusieurs reprises. Elle a d'ailleurs remporté ce concours. C'était un objectif qu'elle s'était fixé, et je me souviens très bien de sa joie à l'annonce du classement.

Elle a également fait partie des membres du comité communal d'action sociale, qui œuvre au soutien des plus démunis, et principalement à maintenir le colis de Noël des anciens, qu'elle recevait toujours avec le même plaisir, et la même satisfaction.

Elle participait également à toutes les manifestations associatives ou communales.

Certes Anne-Marie, comme bien d'autres, avait eu quelques ennuis de santé, mais rien ne laissait présager il y a 2 mois, qu'elle ne reviendrait pas de l'hôpital.

Elle va maintenant retrouver son Joseph tant aimé.

Au nom du Conseil Municipal, du personnel communal, des membres du C.C.A.S, je voudrais, Anne-Marie, te transmettre un dernier merci, et présenter nos condoléances les plus émues à toute ta famille.

AIDE-MEMOIRE

Services Publics

Gendarmerie.....	03.23.66.80.17.
Hôpital.....	03.23.06.71.71.
Appel aux malades.....	03.23.06.72.72.
Polyclinique St Claude.....	03.23.64.50.00
P.M.I. DIPAS.....	03.23.65.28.93
S.A.M.U.....	15.
Pompiers.....	18.
Sous-Préfecture.....	03.23.06.61.11.
Sécurité Sociale.....	36.46.
Receveur des P.T.T. (Bellicourt).....	03.23.09.30.40.
Trésorerie de Saint-Quentin.....	03.23.62.66.60.
Météorologie Nationale.....	08.36.68.02.02.
Horloge Parlante.....	36.99.

A L'empire

Mairie.....	03.23.66.20.30.
--------------------	------------------------

Services Médicaux

Médecins

Dr. BASQUIN à Honnecourt.....	03.27.78.54.57.
Dr. BRASSART à Epehy.....	03.23.86.64.20.
Dr. BOURSIER à Le Ronssoy.....	03.22.86.75.60.
Dr. CAREMELLE à Gouzeaucourt.....	03.27.74.74.74.
Dr. COCHETEUX à Villers-Outréaux.....	03.23.82.02.28.
Dr. COUSIN à Beaufort.....	03.23.09.40.76.
Dr. DELASSUS à Villers-Outréaux.....	03.27.82.00.21.
Dr. DELEPORTE à Villers-Ghislain.....	03.23.82.11.22.
Dr. HERBIN à Gouzeaucourt.....	03.23.82.14.01.
Dr. HUBERT à Gouy.....	03.23.66.21.27.
Dr. LAUWERIER à Honnecourt.....	03.27.74.30.92.
Dr. LESEUR à Epehy.....	03.22.86.64.20.
Dr. MARILLESSE à Villers-Ghislain.....	03.27.82.11.22.
Dr. MOREAU à Lehaucourt.....	03.23.64.31.33.
Dr. ROUSSEAU à Nauroy.....	03.23.09.52.07.
Dr. VANDEVILLE à Nauroy.....	03.23.09.52.07.

Pharmacies

HAUDIQUET à Walincourt.....	03.27.82.72.52.
VAN INGHELAND à Le Catelet.....	03.23.66.21.77.
MARCUS à Villers-Outréaux.....	03.27.82.00.77.
FRANCOIS à Beaufort.....	03.23.09.41.67.
VAILLANT à Epehy.....	03.22.86.64.25.

Soins Infirmiers

Centre de soins (Vendhuile).....	03.23.66.20.91.
Madame JAMINON (Epehy).....	03.22.86.64.83.
Madame RICHE (Roisel).....	03.22.86.67.08.
Monsieur BELGUISE (Roisel).....	03.22.86.60.50.
Madame NOIRET-JUBE Pascale (Roisel).....	03.22.86.67.08.
Mademoiselle Jessica POIZOT.....	06.77.90.24.86.

Ambulances

DUFLOT (Roisel).....	03.22.86.61.38.
HARDELIN (Le Catelet).....	03.23.66.21.00.

S.I.V.O.M.

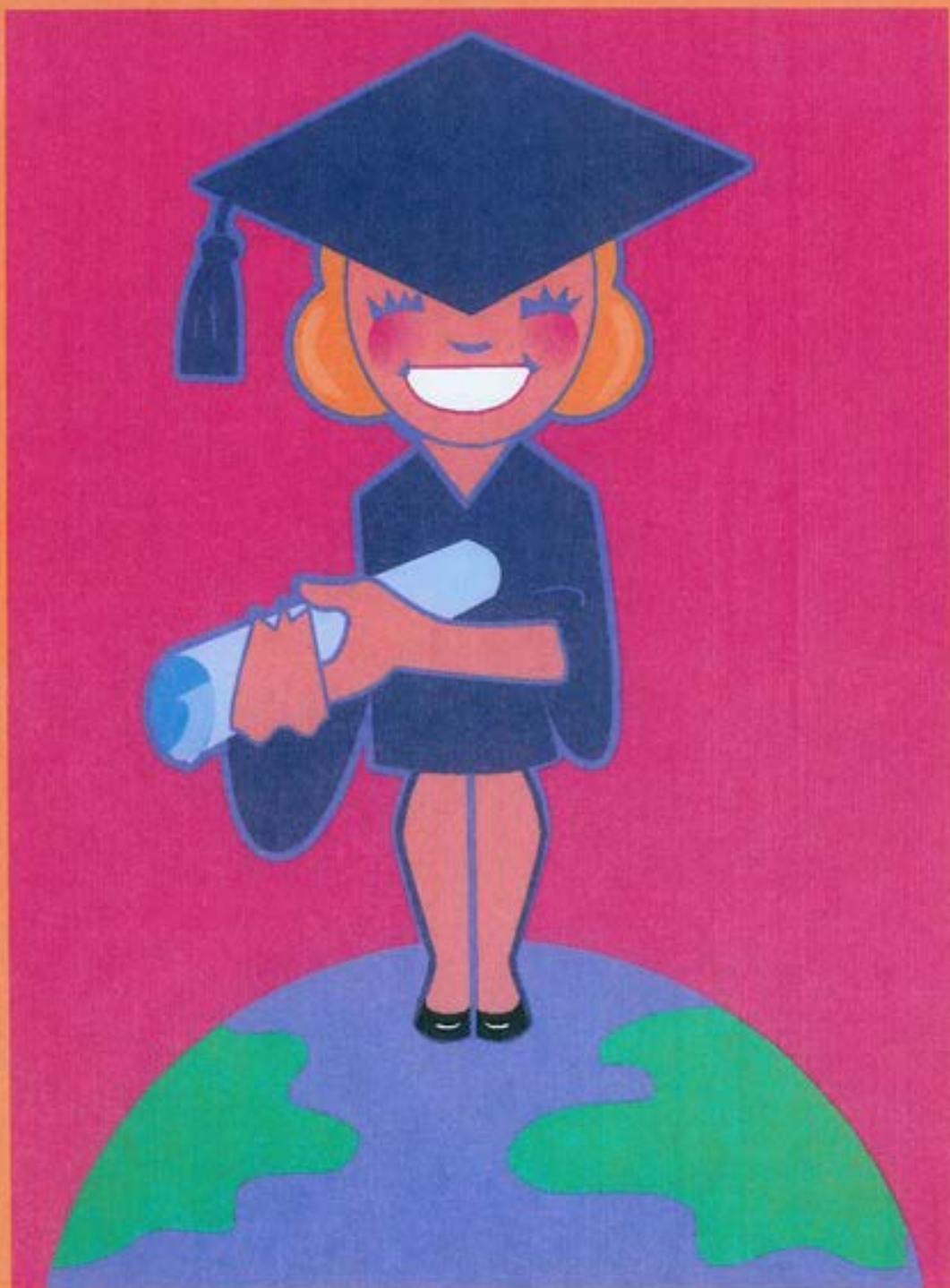
Aide-Ménagères.....	03.23.66.23.90.
Soins à Domicile.....	03.23.66.26.54.

Kiné

Jean& Florence HERBET à Beaufort.....	03.23.09.44.33.
RAMETTE S. HERBET.F à Villers Outréaux.....	03.23.09.53.52.
François CHAMBELLAN à Roisel.....	03.22.86.67.07.

Dentiste

Pierre CRONIER et Jacques TISON à Roisel.....	03.22.86.84.36.
---	-----------------



Félicitations à

Kelly HERPIN: BAC E.S

Prépare un BTS assurances à Paris

